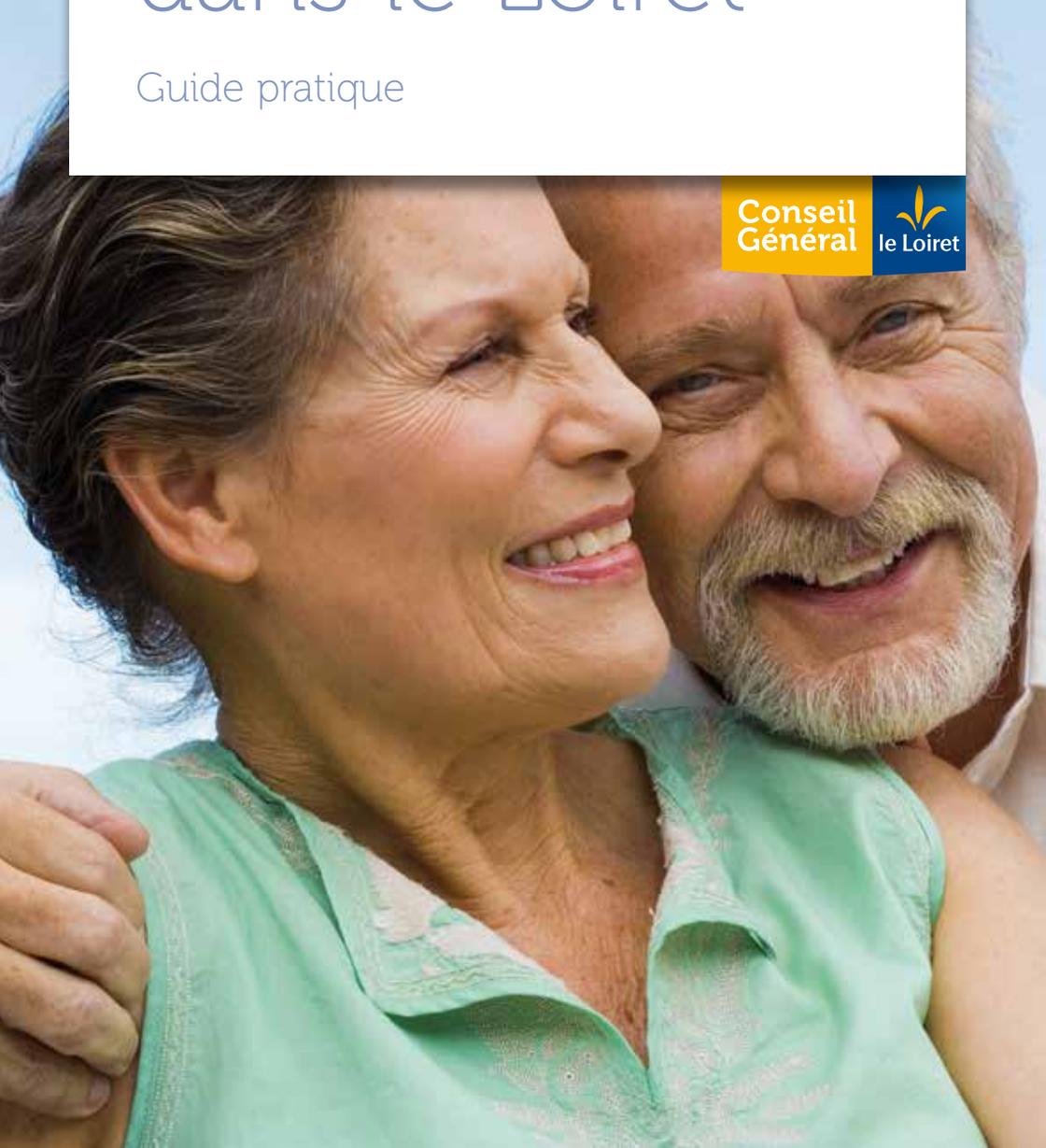


ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

# Bien vieillir dans le Loiret

Guide pratique

Conseil  
Général



# Le Département aux côtés de nos aînés

**A**vec l'amélioration de la qualité de vie et l'augmentation de l'espérance de vie, on estime que la part des plus de 60 ans dans le Loiret s'élèvera à 27,81 % en 2020, alors qu'elle représentait 21 % en 1999. La part des plus de 85 ans, personnes les plus fragiles, est appelée à doubler au sein de la population du Loiret.

La question de la prise en charge des personnes âgées représente donc un enjeu majeur pour le Département. En effet, le Conseil général pilote le schéma départemental en faveur des personnes âgées, gère l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), l'aide sociale à l'hébergement, favorise le développement des services à domicile, participe à la gestion des établissements d'hébergement, etc.

Vivre chez soi le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions ou être hébergé lorsqu'on le souhaite dans un établissement adapté à ses envies et à ses besoins sont des droits. La politique du Conseil général consiste principalement à s'assurer que le choix de vie fait par la personne âgée est respecté. Le Département poursuit ainsi deux objectifs complémentaires : favoriser le maintien à domicile lorsque c'est le souhait de la personne âgée et mettre les équipements, transports et services à sa disposition ; proposer une offre d'hébergement variée et adaptée aux besoins des différents publics.

Dans ce guide, les personnes âgées et leur entourage trouveront des conseils et les informations nécessaires sur les dispositifs favorisant le bien-vieillir.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous dans les Centres locaux d'information et de coordination (Clic) financés par le Conseil général : vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur les aides et les formules d'hébergement à votre disposition.

Le Conseil général tient enfin à remercier le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) pour sa précieuse collaboration à l'élaboration de ce guide.

Éric DOLIGÉ  
Président du Conseil général du Loiret  
Sénateur du Loiret



## Sommaire

### Qu'est-ce que le bien-vieillir ?

5



### Garder une vie sociale

- Garder du lien
- Rester citoyen et tourné vers les autres
- Profiter de l'offre de loisirs et de l'offre culturelle

6

7

9

10

### Se maintenir en bonne santé

- Prévention
- Bien se nourrir
- Activité physique à tous les âges
- Les gestes santé du bien-vieillir

12

13

15

16

18

### Choisir son lieu de vie

19

### Rester chez soi

20

Les aides dispensées par le Conseil général pour organiser votre quotidien

21

Les aides financières pour aménager votre logement

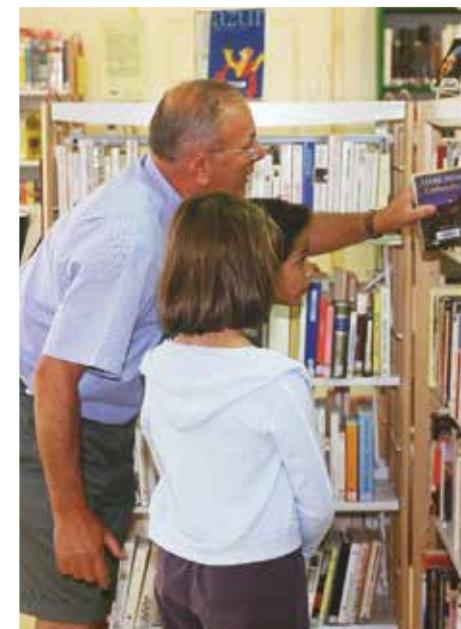
25

Aménager son logement

26

Organiser ses soins

28



## Être hébergé

Les différents types d'hébergement

Les aides au règlement du séjour

Bien choisir son établissement d'hébergement

30

31

38

40



## Structures d'accueil et d'hébergement et services d'aides à domicile des personnes âgées

49



Centres locaux d'information et de coordination

50

Centres communaux d'action sociale

52

Accueil et hébergement des personnes âgées

54

Accueil de jour

54

Foyers logements

55

Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale

56

Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale

60

Unité de soins longue durée

65

Services d'aides à la personne autorisés

66

Services d'aides à la personne agréement qualité

69

## Les dispositifs juridiques et financiers en faveur des seniors

41

Tutelle et curatelle

42

Lutte contre la maltraitance

45

Les dispositifs financiers : exonérations fiscales

46

Transmettre son patrimoine

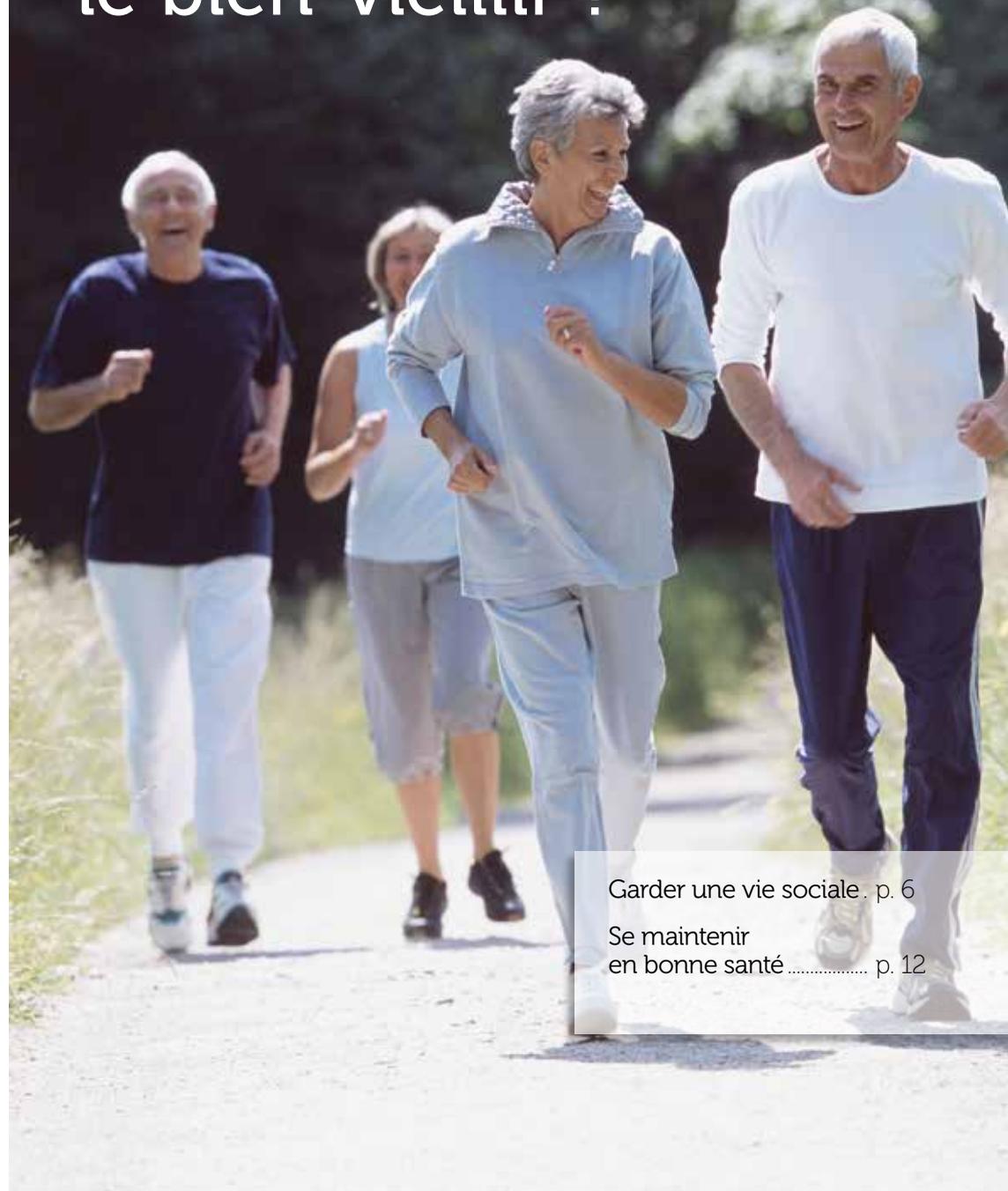
47

Les institutions et organismes au service des personnes âgées

48



# Qu'est-ce que le bien-vieillir ?



Garder une vie sociale . p. 6

Se maintenir en bonne santé ..... p. 12

# Garder une vie sociale

S'impliquer dans la vie associative, voyager, aller au théâtre, s'abonner à un club d'activité... Tout comme la prévention de la santé, conserver une vie sociale active contribue à l'épanouissement et au bien-vieillir.



Vous avez travaillé plusieurs dizaines d'années, voici la retraite : elle peut durer aussi longtemps que votre vie professionnelle ! Vous avez fait le nécessaire pour gérer votre carrière professionnelle, avec tout un parcours de formation soigneusement balisé. Allez-vous plonger sans préparation dans l'étape suivante ? Pour profiter pleinement de votre retraite, mieux vaut réfléchir en amont et s'informer sur les activités qu'il vous plairait d'entreprendre ou de poursuivre. Pas de panique : ce ne sont pas les activités qui manquent dans le Loiret. De nombreux clubs et associations répondront à vos centres d'intérêt.

## Garder du lien Cultiver les liens affectifs

La famille représente la première source de joies et de stimulations intellectuelles. Si l'entente règne entre vous, vos enfants et petits-enfants, privilégiez les moments passés ensemble et consolidez vos liens affectifs. Gardez vos petits-enfants, consacrez du temps à vos propres parents s'ils sont toujours en vie, car la solidarité familiale bénéficie à chacun des membres d'une famille. Être entouré contribue en effet au bien-être de chacun.

En outre, de nombreux grands-parents sont considérés comme les détenteurs de la mémoire familiale et une source d'expérience, de sagesse et de connaissances : sachez entretenir la complicité et les échanges, apporter du soutien, du réconfort ou des conseils au sein de votre famille.



Plus de 150 clubs proposent des activités aux personnes âgées dans le Loiret

## Des clubs fort actifs

Où peut-on jouer aux cartes, faire des randonnées, assister à des conférences, faire de la peinture sur soie, chanter dans une chorale, participer à un thé dansant, apprendre la bureautique... ? Dans une association ou un club du 3<sup>e</sup> âge !

Ouverts à tous les retraités, les 163 clubs des aînés ruraux ont notamment pour but de maintenir le lien social au travers des activités proposées. Subventionnés par le Conseil général, ils organisent aussi des séjours pour les personnes à mobilité réduite, participent à la Semaine bleue (semaine nationale des retraités et personnes âgées), aux fêtes des communes, s'investissent dans le plan canicule et font partie des réseaux d'échange du savoir : voilà de quoi se tisser un réseau social fourni !

 Centre local d'information et de coordination (Clic),  
Centre communal d'action sociale (CCAS)

## Développer une vie sociale active

Les associations et clubs du 3<sup>e</sup> âge offrent plusieurs raisons de sortir de chez soi : on y rencontre des personnes nouvelles, on s'y essaye à toutes sortes d'activités et on peut également y exercer des responsabilités, au sein de leurs conseils d'administration par exemple. Leur large éventail d'activités vous permet d'élargir ou d'approfondir vos centres d'intérêts.



Sans compter que ces clubs et associations sont des lieux privilégiés de rencontres et d'échanges où la convivialité domine.

Par ailleurs, visiter des expositions, faire des randonnées, débattre d'idées suite à des conférences, apprendre des techniques artistiques ou encore fréquenter des ateliers de stimulation cérébrale maintient l'esprit alerte et le sens de l'effort intellectuel, tout en relativisant les difficultés que l'on peut rencontrer dans certains exercices.

### UNE UNIVERSITÉ QUI CULTIVE LA CONVIVIALITÉ

Présente à Orléans, Montargis, Pithiviers et Gien, l'Université du temps libre (UTL) propose à ses adhérents des activités variées.

Au menu : conférences, cours de psychologie, ateliers de lecture, randonnées pédestres, sorties au musée, au théâtre, au concert...

 UTL - 02 38 41 71 77

Centre local d'information et de coordination (Clic),  
Offices de tourisme

## Rester citoyen et tourné vers les autres

Peut-être avez-vous plus de temps désormais pour vous impliquer dans la vie de votre commune ? Vous pourriez assumer des responsabilités au sein du comité des fêtes ou exercer un mandat électoral local : plus de 30 % des maires sont des retraités...

Ou alors, transmettre votre savoir-faire et entretenir des liens privilégiés avec des plus jeunes : pensez aux associations d'aide et de soutien scolaire, mais aussi aux structures tournées vers l'accompagnement et le conseil aux entreprises, qui mettent vos compétences professionnelles en valeur.



Vous pourriez aussi vous impliquer au sein de structures associatives : certaines associations et fondations, caritatives, confessionnelles ou non, proposent en effet des visites auprès des malades et des aînés, pour leur apporter soutien et présence (ex : Petits Frères des pauvres, Société de Saint-Vincent-de-Paul, l'association visite des malades en établissements hospitaliers).



De nombreux retraités bénévoles proposent leurs conseils aux entreprises

### Transmettre ses savoirs

Pourquoi ne pas faire profiter les plus jeunes des compétences acquises durant votre vie professionnelle ? Grâce au réseau ECTI, vous pouvez mettre votre savoir-faire au service d'entreprises. La palette d'intervention est vaste : conseils en gestion, jurys d'examen, aide à la création d'entreprise... Les missions sont assurées par des retraités bénévoles provenant de tous les horizons professionnels. Autre association, Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) s'investit dans le montage de dossier, l'accompagnement à la création d'entreprises et les conseils aux lycéens.

 ECTI - 17 boulevard Chateaudun  
45000 Orléans - 02 38 53 44 97  
[www.ecti-vs.org](http://www.ecti-vs.org)  
EGEE Loiret - 17 boulevard  
de Chateaudun - 45000 Orléans  
02 38 52 99 93 - [www.egee.asso.fr](http://www.egee.asso.fr)

## Profiter de l'offre de loisirs et de l'offre culturelle

La retraite est aussi un moment privilégié pour se faire plaisir, sortir et découvrir le patrimoine près de chez soi.

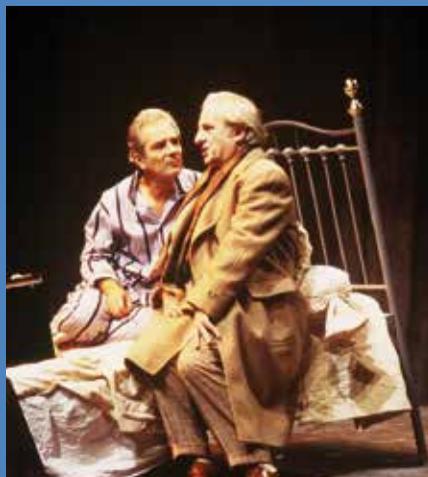


L'offre culturelle du Loiret se distingue notamment par ses scènes théâtrales, sa quarantaine de musées et ses nombreux festivals.

Si vous préférez lire, sachez que la Bibliothèque départementale alimente les 160 bibliothèques de proximité du département tous les mois grâce à son fonds documentaire fort de 260 000 références. 1 500 ouvrages en grands caractères sont à la disposition des personnes dont la vue baisse, de même que des ouvrages en audiotextes.



## LE CADO VOUS TRANSPORTE



Par le biais des subventions accordées notamment au Centre national de création d'Orléans (Cado), le Conseil général contribue à la diffusion de la culture dans tout le département.

Le Cado, grâce à ses 60 cars, amène gratuitement les spectateurs aux représentations données au Carré Saint-Vincent, à Orléans.

 Cado - 02 38 54 29 29  
[www.cado-orleans.fr](http://www.cado-orleans.fr)

N'oubliez pas, par ailleurs, que le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco : une belle invitation à le parcourir ! Châteaux, patrimoine religieux et gallo-romain, moulins, canaux, parcs et forêts : le Loiret offre de nombreuses idées de visites et randonnées...



Sans compter que le Département complète petit à petit les itinéraires prévus par le Plan départemental des itinéraires de randonnées, adopté en 2000, dans le cadre du projet La Loire à vélo. Il en existe déjà une dizaine.

À terme, vous bénéficierez de quelque 800 km d'itinéraires cyclotouristiques, depuis la Région Centre jusqu'aux Pays de Loire.

 Comité départemental du tourisme - 02 38 78 04 04  
[www.tourismeloiret.com](http://www.tourismeloiret.com)  
Centre local d'information et de coordination (Clic), Offices de Tourisme, Maison des associations d'Orléans  
02 38 53 20 24

## Des transports qui favorisent les sorties



Le transport à la demande facilite le déplacement des personnes à mobilité réduite ou ne bénéficiant pas de transports réguliers

23 lignes de bus du réseau de transport départemental Ulys sillonnent le Loiret, reliant les quatre bassins de vie d'Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers. Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des personnes situées dans des communes jusqu'à présent peu desservies, le Conseil général développe une politique de transport à la demande. Des mini-bus vous mènent de votre commune à votre chef-lieu de canton. Il vous suffit d'appeler le transporteur la veille, pour réserver une place. Ce service permet par exemple aux personnes âgées de faire leurs courses, pour 2 e.

 Direction des transports du Conseil général  
02 38 25 43 33  
[www.ulys-loiret.com](http://www.ulys-loiret.com)

# Se maintenir en bonne santé

Pour profiter pleinement de sa retraite, mieux vaut avoir bon pied, bon œil ! Une alimentation saine et une activité physique aident le corps à se protéger contre certaines maladies, à se défendre contre les infections et tout simplement à bien vieillir.



Vieillir en bonne santé suppose de se connaître et de se surveiller sur le plan médical : dépistez tous les risques de maladie chronique. Prenez en charge tout ce qui peut diminuer votre qualité de vie. Instaurez également une bonne hygiène de vie : des gestes de prévention et d'entretien permettent de se maintenir le plus longtemps possible en situation d'équilibre et de bien-être bio-psycho-social. Pour y parvenir, pensez aux associations et aux clubs qui dispensent des conseils en nutrition et proposent des ateliers santé ou de stimulation cérébrale. Si le besoin s'en fait sentir, sachez trouver l'aide adaptée auprès des spécialistes de la filière gériatrique.

## Prévention

### Bilan de santé

Attentif au vieillissement de la population française, le gouvernement a initié une démarche nationale, qui promeut la mise en œuvre d'actions de prévention collective et met l'accent sur la santé individuelle des personnes âgées : le Plan national Bien vieillir 2007-2009. Selon ce plan, les problèmes de santé qui touchent en priorité les 45-70 ans, concernent : les dents, la vue, les articulations, l'hypertension artérielle, les troubles du sommeil et les états dépressifs. Qui plus est, le passage à la retraite peut peser sur l'état de santé des jeunes retraités. Ce cap est donc l'occasion de dresser un bilan de santé : il s'agit de dépister tous les facteurs présentant des risques pour votre santé et diminuant votre qualité de vie comme le tabagisme,



le surpoids, la sédentarité, l'isolement social, l'hypertension artérielle, l'ostéoporose, etc.

Informez-vous auprès de la Sécurité sociale, pour bénéficier d'examens de santé gratuits tous les 5 ans et renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les plans de prévention mis à votre disposition. Veillez à être à jour dans vos vaccinations.

### Le rôle du médecin traitant

Si vous éprouvez des difficultés à gérer votre quotidien, si vous chutez souvent, ou si votre mémoire vous joue des tours, parlez-en à votre médecin traitant. C'est lui qui impulse la démarche de consultation gériatrique, car il connaît vos antécédents médicaux. Il connaît aussi votre domicile et peut anticiper vos difficultés au quotidien.

En 2006, le gouvernement a lancé un programme national qui vise à mieux prendre en compte l'allongement de la durée de vie : le Plan solidarité Grand Âge. Il entend développer les services et les aides qui permettent aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible. Sur le plan de la santé, ce dernier prévoit une consultation médicale gratuite auprès du médecin traitant, pour les plus de 70 ans. Son but est d'identifier les troubles de l'équilibre, les problèmes de dénutrition et les comportements ou modes de vie tendant à diminuer la qualité de vie.

## Un service psy à l'écoute des personnes âgées

« Notre travail consiste à faire en sorte que les patients vivent le mieux possible, sans souffrance psychique et dans le respect de leur choix. S'ils désirent rester à domicile, c'est chez eux que nous les suivons, tant que c'est possible », explique Valérie, infirmière. Elle travaille au sein de l'équipe psychiatrique spécialisée dans les soins apportés aux personnes âgées de plus de 60 ans, autour de Châteauneuf. Ce service intervient pour des problèmes de mémoire, de confusion, d'agressivité, de dépression ou de troubles psychiatriques.

C'est la personne elle-même, sa famille, des aides à domicile, le personnel soignant ou les travailleurs sociaux, qui sollicitent l'intervention du service. « Nous nous rendons au domicile de la personne âgée, pour effectuer une évaluation de la situation » décrit Marinette, sa collègue, travaillant dans le secteur d'Orléans-la-Source.

Ce constat sert de base à la proposition de soins faite au patient : on peut ainsi lui suggérer la fréquentation d'un accueil de jour, des activités en hôpital de jour ou un suivi régulier à domicile par des infirmier(e)s psychiatriques, après consultation du médecin et prescription éventuelle d'un traitement. Les infirmier(e)s repèrent les besoins de la personne : se fait-elle à manger ? Fait-elle le ménage ? Sa toilette ?



Les infirmiers des services de gériatrie-psychiatrie apportent écoute et soutien moral aux personnes âgées

Elles travaillent alors à lui faire accepter l'aide dont elle aurait besoin.

À l'écoute des personnes âgées, ces infirmier(e)s leur apportent en outre un soutien moral. Et, en cas de perte d'autonomie trop importante, elles alertent la famille pour trouver une solution d'hébergement. Ce service de gériatrie-psychiatrie peut également intervenir dans les établissements d'hébergement, pour améliorer la prise en charge des personnes âgées dont les comportements peuvent gêner les autres pensionnaires.

 Service de gériatrie-psychiatrie  
Centre Hospitalier Départemental  
Georges-Daumezon - 1 route de Chateau  
45400 Fleury-les-Aubrais  
02 38 60 59 58

## Bien se nourrir

### Trois repas par jour

Les besoins alimentaires des personnes âgées ne sont pas différents de ceux des plus jeunes. Ne sautez pas de repas : ne pas vous nourrir le soir, par exemple, ou manger trop peu provoque dénutrition et carences alimentaires.

### Une alimentation équilibrée et variée

Veillez à la quantité et à la qualité de vos repas. L'appétence pour la viande peut diminuer avec l'âge. Il faut néanmoins consommer une viande ou un poisson par jour, ou remplacer cette source de protéines par des produits laitiers.



Répartissez 5 fruits et légumes (crus, en compote ou en jus de fruits) dans la journée, car ils fournissent vitamines et fibres. Il est nécessaire de manger du pain, des céréales ou des féculents (protéines végétales et vitamine B) à chaque repas et l'équivalent de 10 à 20 g de beurre (vitamine A) ou de 20 à 30 g d'huile (oméga 3 et 6) chaque jour. Les oméga 3 et 6 sont le carburant par excellence du cerveau.

## Buvez !

Buvez 1,5 l d'eau par jour au minimum. La sensation de soif diminue avec l'âge mais votre corps a toujours autant besoin de boire. Pour vous aider, balisez votre journée : un bol de lait, de thé ou de café le matin et au goûter, 2 verres d'eau par repas, une infusion le soir...



Astreignez-vous à boire d'autant plus qu'il fait chaud et/ou que vous faites des efforts physiques. En cas de canicule ou de fièvre, augmentez le volume d'eau à 2,5 l par jour.

 Guide nutrition à partir de 55 ans  
(du Programme national nutrition santé)  
à télécharger sur [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

## LUTTER CONTRE LA CANICULE

En cas de forte chaleur : pas d'effort physique, ni d'exposition au soleil, portez des vêtements amples et clairs, buvez souvent même sans soif, fermez les volets en journée, passez deux à trois heures dans un lieu frais. Vous êtes par ailleurs invités à vous inscrire sur un registre tenu par le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou la mairie : en cas de fortes chaleurs, il est communiqué à la Préfecture, qui prend les mesures nécessaires pour protéger les

## Activité physique à tous les âges

L'âge entraîne une fonte musculaire (sarco-pénie), une fragilité osseuse et des cyphoses dorsales (dos courbé).

Afin de préserver votre équilibre et d'éviter les chutes, il faut donc entretenir vos muscles et favoriser la consolidation des os. Pour y parvenir, vous pouvez pratiquer quelques activités simples : trente minutes de marche d'un bon pas par jour, de la natation (dos crawlé), du vélo, de la gym douce, du jardinage, du bricolage... Commencez par des promenades de dix minutes par jour, puis intensifiez progressivement jusqu'à 30 minutes.



Entraînement physique et monde moderne  
[www.sportpourtous.org](http://www.sportpourtous.org) Pensez aussi aux ateliers santé ou gym, dédiés spécifiquement aux seniors, organisés par les Centres communaux d'action sociale (CCAS), associations, clubs, mutuelles ou caisses de retraite, ainsi qu'à leurs ateliers mémoire et à leurs ateliers équilibre.

 Service social de la Carsat  
02 38 81 54 87

### • Ateliers bien vieillir de la Mutualité sociale agricole (MSA)

En liaison avec le Plan national Bien vieillir 2007-2009, la MSA a mis en place un programme de six ateliers-débats qui dispensent des conseils sur la prévention des maladies liées au vieillissement. Au menu de ces rencontres : l'image de soi (*Bien dans sa tête, bien dans son corps*), l'importance d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière, comment préserver ses cinq sens et son équilibre, le fonctionnement des os et la prévention de l'ostéoporose, comment améliorer la qualité de son sommeil et tout ce qu'il faut savoir sur le médicament.

Ces ateliers reposent sur la collaboration des Centres locaux d'information et de coordination (Clic).

 Fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire  
[www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr)

### • Ateliers Pack-Eurêka

À raison d'une séance de 1 h 30 par semaine, le programme de stimulation cérébrale Pack-Eurêka de la MSA propose une série d'exercices en groupe aux seniors. Sous l'égide d'un animateur, il s'agit de travailler la concentration, la mémoire, l'attention, etc. Chacun des cinq exercices proposés est lié à une situation de la vie quotidienne, de façon à pouvoir y transposer les compétences développées.

Le but du jeu ? Préserver ses facultés intellectuelles, entretenir la confiance en soi, favoriser l'épanouissement et lutter contre l'isolement. Ces ateliers sont développés en partenariat avec les Centres locaux d'information et de coordination (Clic).

 MSA Cœur-de-Loire  
Orléans - 02 48 75 03 91  
Montargis-Gien-Pithiviers - 02 38 60 55 55



## PRÉSERVEZ VOTRE SOMMEIL

Vérifiez la qualité de votre literie, évitez les somnifères et privilégiez les exercices de détente, de relaxation et la lecture.



# Les gestes santé du bien vieillir

## Trois questions au Docteur Gauvin

À quoi doit-on faire attention quand on avance en âge ?

L'âge des patients en gériatrie oscille entre 70 et 105 ans. Plus on avance en âge, plus l'organisme est en difficulté face à un stress. Il se fragilise. La prévention est de mise : par exemple, dépister et prendre en charge l'hypertension artérielle, le diabète, l'insuffisance rénale chronique, les accidents cardiaques, l'ostéoporose. Il est par ailleurs nécessaire de tenir ses vaccins à jour.

Quels sont les signes à surveiller ?

En soignant son hygiène de vie, on organise un premier niveau de prévention. La prévention secondaire consiste, elle, à repérer des symptômes que l'on aurait tendance à mettre sur le compte de l'âge, mais qui peuvent en fait correspondre à une pathologie. La dyspnée (essoufflement) peut par exemple cacher une insuffisance cardiaque ou de l'anémie et 30 % des patients qui consultent parce qu'ils sont victimes de chutes présentent des troubles de la mémoire. Des signes comme l'accélération du rythme cardiaque au repos, des douleurs articulaires, des nausées, un syndrome confusionnel, des chutes, des troubles de la mémoire, une incontinence



Dr Gauvin, gériatre à Orléans

urinaire d'effort, des débuts d'escarre, une perte de poids ou une fièvre inexpliquées doivent mettre la puce à l'oreille.

Comment le gériatre intervient-il ?

Sur demande du médecin généraliste, le gériatre procède à un examen complet de la personne âgée. Il évalue son autonomie au quotidien, vérifie la façon dont elle prend ses médicaments, examine ses antécédents et enfin, traque les signes de fragilité. Le gériatre teste ainsi la masse musculaire, l'équilibre, la mémoire, etc. Il s'intéresse aussi aux organes sensoriels : le patient a-t-il besoin de lunettes, d'un appareil auditif ? A-t-il perdu le sens de l'odorat, celui du goût ? C'est important, car cela joue sur l'appétit et la nutrition. La première consultation dure environ 45 minutes. Nous pouvons aussi être amenés à organiser, en concertation avec le patient, les aidants et le médecin traitant, une nouvelle consultation ou une hospitalisation programmée (examens paracliniques). Dans tous les cas, des mesures sont proposées : prise en charge des pathologies dépistées, fréquentation d'ateliers mémoire, traitement de la dépression, etc.

# Choisir son lieu de vie



Au 31 décembre 2012, le département du Loiret dispose de 6 599 places en hébergement permanent au sein d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture de la résidence Valois (Orléans Argonne) le 12 novembre 2012 (90 lits et places).

Rester chez soi..... p. 20

Être hébergé..... p. 30

# Rester chez soi

La perte d'autonomie et la dépendance ne signifient pas une entrée systématique en maison de retraite.

La majorité des personnes âgées préfèrent vivre chez elles, aussi longtemps qu'elles le peuvent.

Suivant cette tendance, différentes actions nationales sont menées depuis plusieurs années facilitant le maintien à domicile.



L'avancée en âge peut rendre le maintien à domicile difficile à assumer si on ne prend pas les mesures adéquates pour accomplir les gestes de la vie quotidienne une fois que la dépendance s'installe. Rester chez soi implique d'anticiper sa propre perte d'autonomie. Pour vous aider, le Conseil général met à votre disposition de nombreuses aides financières ou humaines. Elles vous permettent de faire intervenir des aides à domicile et d'adapter votre logement. Enfin, pour rester chez soi le plus longtemps possible, il est nécessaire d'envisager d'avoir recours aux soins à domicile.

## Les aides dispensées par le Conseil général pour organiser votre quotidien

Différents types d'aides sont disponibles pour compenser la perte d'autonomie. Elles sont calquées sur une grille d'évaluation de la dépendance et sur vos ressources.

### L'Apa à domicile

L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est une prestation d'aide sociale en nature, financée par le Conseil général. Son but est de compenser les frais engendrés par la dépendance.

Fin 2012, le département du Loiret comptait plus de 9 481 bénéficiaires de l'Apa.

#### • Conditions d'attribution

Pour bénéficier de l'Apa, il faut être âgé de plus de 60 ans, rencontrer des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne, avoir une résidence stable et régulière en France.

Si vous ne disposez pas d'une résidence principale, il vous faut élire domicile auprès d'un des organismes agréés par la Préfecture et le président du Conseil général du Loiret. L'Apa est réservée aux personnes âgées dont la perte d'autonomie correspond aux niveaux Gir 1 à 4 (voir encadré). Le montant de la prestation dépend de vos revenus et de votre degré de dépendance. Plus la perte d'autonomie est élevée, plus



l'aide apportée par l'Apa est importante. Contrairement aux autres aides, l'Apa n'est pas sujette à récupération sur succession ou donation.

### LA GRILLE AGGIR

La grille d'évaluation Aggir est un outil pour estimer la perte d'autonomie, à partir du constat des activités qu'une personne parvient ou non à effectuer. Il existe six profils de perte d'autonomie :

Gir 1 : dépendance totale, mentale et physique ;

Gir 2 : grande dépendance ;

Gir 3 : dépendance corporelle ;

Gir 4 : dépendance corporelle partielle ;

Gir 5 : dépendance légère ;

Gir 6 : pas de dépendance notable.

Seules les personnes âgées dont la perte d'autonomie correspond aux Gir 1 à 4 peuvent prétendre à l'Apa.

### • Plan d'aide

Le montant de l'allocation est calculé en fonction d'un plan d'aide, élaboré par l'équipe médico-sociale du Département (un médecin et un travailleur social). Ce plan dresse le diagnostic de votre perte d'autonomie et la liste des mesures à prendre. L'Apa peut financer des services à domicile, le portage de vos repas, un dispositif de télé-alarme, du matériel contre l'incontinence urinaire, l'achat d'équipements, l'aménagement de votre logement et la prise en charge de frais liés aux transports. L'Apa ne prend pas en charge les dépenses de soins, qui sont assumées par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

### • Versement de l'allocation

Le versement est mensuel. À domicile, son montant est fonction du plan d'aide. Une participation aux frais vous est demandée, qui varie selon vos ressources mensuelles.



## Aide ménagère sociale



C'est une prestation sociale prévue par le Code de l'action sociale et des familles, destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans en cas d'incapacité au travail, qui ont besoin d'aide pour accomplir les gestes de la vie courante sans être fortement dépendantes et qui ne disposent pas de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

Il s'agit d'une aide matérielle dispensée par du personnel formé, à raison de 30 h par mois pour une personne seule et de 48 h pour un couple.

L'aide ménagère est accordée par le Département selon un barème annuel qui tient compte de vos revenus. Cette prestation fait l'objet d'une récupération sur succession au-dessus d'un plafond fixé à 46 000 € d'actif successoral et 760 € d'avance d'aide sociale. L'emploi d'une aide à domicile ouvre droit à une exonération d'impôts (voir Partie III).

 Centre local d'information et de coordination (Clic), Pôle Solidarité / Service Autonomie  
02 38 25 45 97

## Aide ménagère complémentaire

Il s'agit d'une prestation supplémentaire attribuée par le Conseil général du Loiret sur avis du médecin, responsable de l'unité évaluation médico-sociale sur avis du médecin du service médico-sociale. Pour obtenir cette prestation, il vous faut constituer un dossier auprès d'une association d'aide à domicile, ou de votre Centre communal d'action sociale (CCAS). Ces derniers transmettent la requête au Conseil général.

 Mairie, CCAS, (Clic),

Direction de l'autonomie du Conseil général 02 38 25 45 97 • dsd@cga45.fr

## LES AIDES DE LA CARSAT ET DE LA MSA

La Carsat a mis en place 11 aides\* destinées aux personnes âgées. Ces aides ne sont pas récupérables sur succession et ne se cumulent pas avec l'Apa. Les dossiers de demande sont à retirer auprès du Clic. Dans le cadre de son plan d'action sociale, la Mutualité sociale agricole (MSA) délivre des aides financières sous condition de ressources aux ressortissants du régime social agricole retraités.

 Clic et Carsat - 30 boulevard Jean Jaurès  
45033 Orléans Cedex 1 - 02 38 81 50 00  
www.Carsat-centre.fr,  
Service social de la Carsat  
02 38 81 54 87

\*Reportez-vous au tableau récapitulatif des aides à la fin de ce chapitre

## Téléalarme et téléassistance

En cas de chute ou de difficulté, des dispositifs de téléalarme ou de téléassistance vous maintiennent en contact avec un centre de réception disponible 24 h/24. Il s'agit de petits boîtiers à porter en permanence sur soi : d'une simple pression, vous donnez l'alerte en cas de problème. Le service vous conseille, rassure et prévient vos proches ou les secours si besoin est. Certaines caisses de retraite ou mutuelles prennent en charge une partie du coût de ce dispositif, l'Apa également.



 Clic, Mairie, caisses de retraite, mutuelles, Direction de l'autonomie du Conseil général 02 38 25 46 94

## Portage des repas

Si votre état de santé ou une situation exceptionnelle vous empêche de préparer vos repas, des repas équilibrés chauds ou froids peuvent vous être livrés. Ce coût peut être en partie pris en charge par le Département, au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), par votre Centre communal d'action sociale (CCAS), votre mairie ou votre caisse de retraite.

 Mairie, Clic, caisses de retraite

## Chèque emploi service universel (Cesu)

Si vous souhaitez employer une personne à domicile, le Chèque emploi service universel constitue à la fois un contrat de travail et un moyen de paiement simplifié. Il se divise en deux parties : un chèque, qui rémunère le salarié (salaire et congés payés) et un volet social, à envoyer à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Ursaff) de Saint-Étienne pour prélèvement des cotisations sociales à la charge de l'employeur.

 Banques, Centre local d'information et de coordination (Clic)

## Assurer aux usagers une prise en charge de qualité

La volonté d'encourager le maintien à domicile des personnes dépendantes a conduit, ces dernières années, à une augmentation des prestations rendues à domicile. Il est apparu nécessaire au département du Loiret de s'assurer que ces prestations soient réalisées par des intervenants formés.

Il s'est ainsi engagé conjointement avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'État dans une démarche de professionnalisation et de modernisation des services d'aide à domicile. Celle-ci s'est traduite par la signature d'une convention cadre, le 28 janvier 2008, entre le président du Conseil général, le directeur de la CNSA et le préfet de Région. Elle prévoit l'affectation sur trois ans d'un budget de 2 millions d'euros pour mener différentes actions :

- la formation des intervenants et des encadrants des services prestataires et mandataires et également des salariés en emploi direct ;
- la modernisation des structures d'aide à domicile en finançant des projets d'ingénierie et en leur proposant de réaliser des diagnostics préalables ;
- encourager la certification des structures.

 Vous pouvez consulter le contenu de cette convention cadre sur le site du Conseil général [www.loiret.com](http://www.loiret.com).

## Les aides financières pour aménager votre logement

Plusieurs aides financières peuvent vous être attribuées pour contribuer à l'aménagement de votre logement.

### Le Programme d'intérêt général du Loiret

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) accorde, sous condition de ressources, une aide de 70 % du montant des travaux, dans une limite de 8 000 €, à toute personne âgée de 70 ans et plus qui désire aménager sa maison pour y demeurer le plus longtemps possible.

Le Conseil général du Loiret ajoute une aide supplémentaire, représentant 10 % des travaux (15 % dans les zones couvertes par les opérations programmées d'amélioration de l'habitat des Communautés des communes giennoises et bellegardoises et dans celles couvertes par le Programme d'intérêt général (PIG) de Châtillon-sur-Loire, Briare et La Ferté-Saint-Aubin).

### Le Programme d'intérêt général d'Orléans

Dans le cadre de son Programme d'intérêt général (PIG), la Communauté d'agglomération d'Orléans missionne le cabinet Urbanis pour vous offrir le diagnostic gratuit des changements nécessaires dans votre maison et vous accompagner dans vos démarches et demandes de subventions.

Selon vos ressources vous pouvez bénéficier d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Communauté d'agglomération et de la Région Centre (seule ou cumulée à l'Anah), voire de votre caisse de retraite. Si vos ressources dépassent les plafonds fixés, tournez-vous vers les caisses de retraite et mutuelle.

## L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) volet habitat

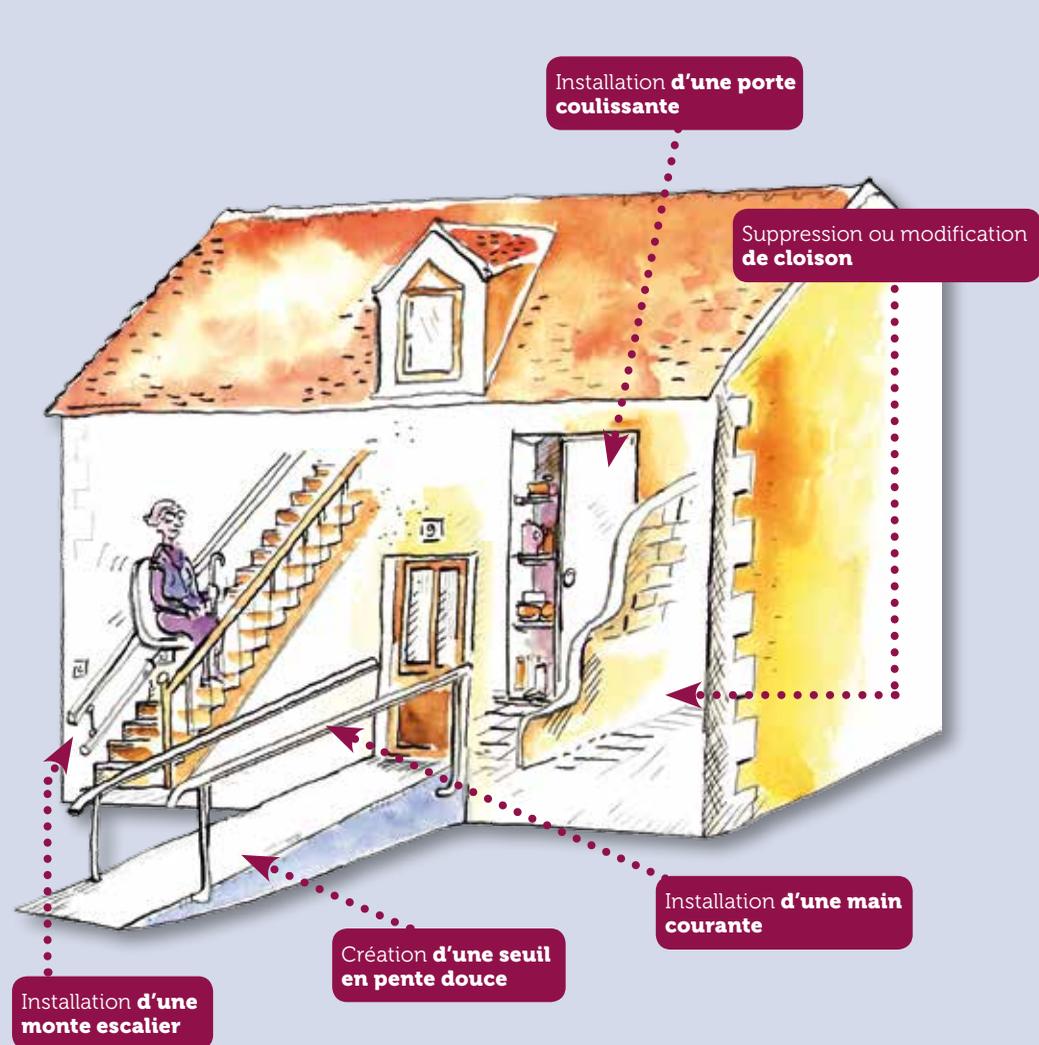
Si vous êtes titulaires de l'Apa et que vous avez besoin d'un aménagement de votre logement, l'équipe médico-sociale peut le prévoir dans votre plan d'aide.

 Délégation locale de l'ANAH  
131 rue du faubourg Bannier  
45000 Orléans - 02 38 52 46 46

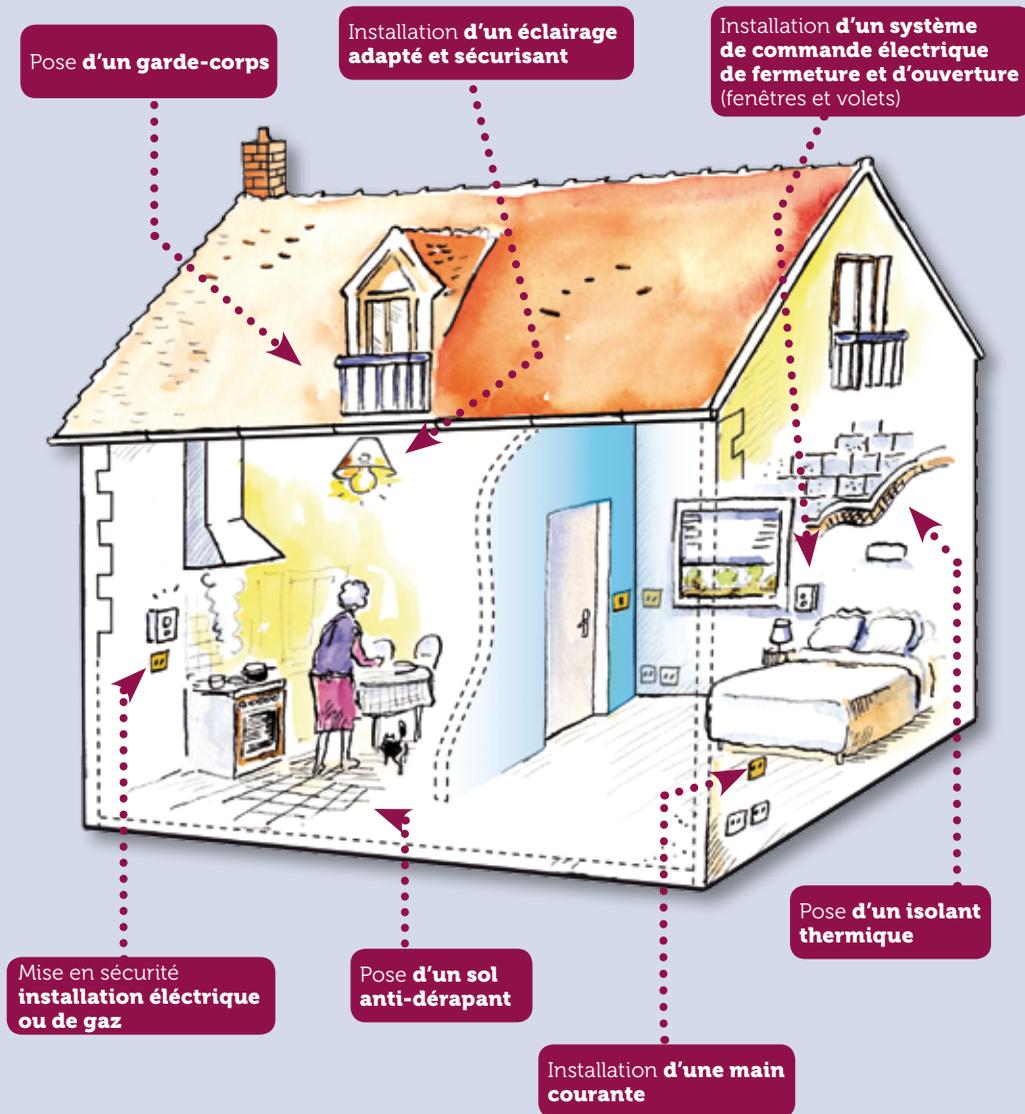


# Bien vieillir dans son logement

## Facilité l'accès à son logement



## Adapter sa salle de bains et ses toilettes



# Bien vieillir dans son logement

Améliorer le confort des pièces de vie



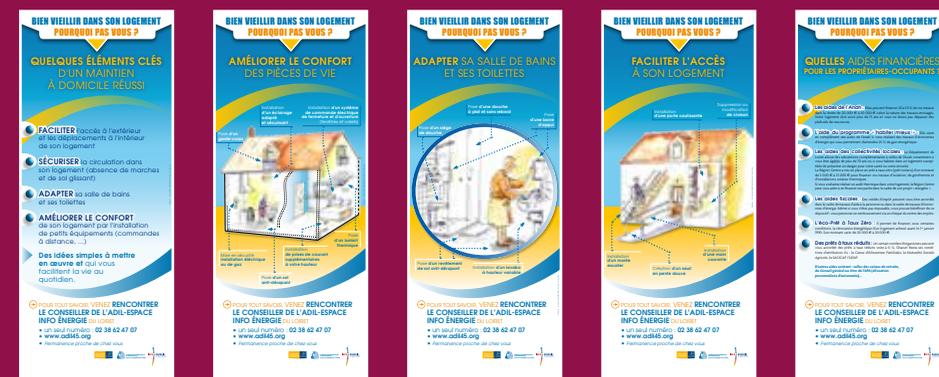
## Quelques éléments clés d'un maintien à domicile réussi

- Faciliter** l'accès à l'extérieur et les déplacements à l'intérieur de son logement.
  - Sécuriser** la circulation dans son logement (absence de marches et de sol glissant).
  - Adapter** sa salle de bains et ses toilettes
  - Améliorer le confort** de son logement par l'installation de petits équipements (commandes à distance, ...)
- Des idées simples à mettre en œuvre et qui vous facilitent la vie au quotidien.

Pour tout savoir, venez rencontrer le conseiller de l'Adil-espace info énergie du Loiret

- un seul numéro : 02 38 62 47 07
- [www.adil45.org](http://www.adil45.org)
- permanence proche de chez vous

### Exposition disponible à la demande



## Organiser ses soins

### Réseaux de santé

Le Loiret dispose de quelques réseaux de soins thématiques qui assurent la prise en charge et le suivi de personnes souffrant de diabète (Réseau Diabolo), de cancer (Réseau Oncoloiret) ou d'hépatite (Réseau Hépatites du Loiret).

Ces réseaux couvrent des territoires précis et offrent une alternative aux hospitalisations.

### Les Services de soins infirmiers à domicile

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) intervient sur prescription du médecin, dans le cadre du maintien à domicile d'une personne âgée très dépendante. Les intervenants se rendent chez vous pour évaluer la nécessité de leur intervention : si vous ne relevez pas de soins infirmiers, le SSIAD vous renverra vers un service d'auxiliaires de vie ou d'aides à domicile. Si leur intervention est nécessaire, des aides-soignant(e)s diplômées assurent les toilettes médicalisées comme les pansements et soins des escarres, mais également un suivi dans le cadre du traitement de pathologies lourdes telles que le diabète ou le cancer.

Ce service est pris en charge par la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez, le SSIAD se chargeant de lui faire parvenir votre dossier



### Une formation pour les aidants familiaux

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées sont des maladies neuro-dégénératives longues et insidieuses, au cours desquelles l'entourage familial est confronté à un très lourd accompagnement de leur proche pendant de nombreuses années à domicile. Il en résulte pour les aidants, une grave perturbation de leur vie quotidienne et une dégradation de leur état de santé physique et psychologique.

L'association France Alzheimer Loiret a lancé un programme de formation pour les aidants familiaux. Cette action est jugée primordiale pour le soutien des familles.

Cette formation est ouverte à toute personne accompagnant quotidiennement un parent malade Alzheimer ou apparenté, et en ayant la charge.

Cette formation est gratuite, l'adhésion à l'association n'est pas demandée

**i** Comment s'inscrire : en appelant l'association France Alzheimer Loiret au 02 38 62 05 47

## Hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile (HAD) offre une alternative à l'hospitalisation en établissement de soins. Elle est assurée, pour un territoire donné, par une structure spécifique. Elle est prescrite par un médecin et permet d'effectuer votre convalescence chez vous. La prise en charge est assumée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), dont vous devez obtenir l'accord préalable. Le Loiret dispose de quatre centres d'hospitalisation à domicile situés à Olivet, Montargis, Pithiviers et Gien.

**i** Médecin traitant, régimes maladie : CPAM, MSA ou régimes spéciaux.

## PRÉPARER SA FIN DE VIE

Préparer sa fin de vie peut permettre de jouir de sa vieillesse l'esprit tranquille. Jusqu'à la mort, accompagner la vie (JAMALV) est une association de bénévoles, qui propose un accompagnement, une présence et une écoute aux personnes atteintes de maladie grave, aux personnes âgées fragilisées, aux personnes en fin de vie ou en deuil. Elle s'adresse autant aux proches qu'aux personnels soignants. Formés, ces bénévoles interviennent à domicile ou en institution.

**i** JAMALV – 14 rue Bannier  
45000 Orléans - 02 38 53 15 85  
Permanence le mardi de 15 h à 17 h

	Aides	À qui vous adresser ?
Conseil général	<ul style="list-style-type: none"> <li>aide sociale</li> <li>Allocation personnalisée à l'autonomie (Apa)</li> <li>aides pour le maintien à domicile (aide ménagère sociale, aide ménagère complémentaire de soin, participation au portage des repas)</li> <li>aide à l'adaptation de l'habitat : aide pour l'achat de petit matériel (barres d'appui, siège de bain...) ou de la téléassistance</li> </ul>	Clic ou Direction de l'Autonomie du Conseil général
Mutualité sociale agricole (MSA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>aide pour l'emploi d'une aide à domicile de l'installation de la téléassistance ou de travaux d'adaptation du logement</li> </ul>	Clic ou MSA
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>aide ménagère</li> <li>aide au retour à domicile après hospitalisation</li> <li>soins de pédicure</li> <li>accompagnement psychologique</li> <li>aide pour l'adaptation du logement</li> </ul>	Clic, Carsat ou caisse de retraite
CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>aide au portage des repas.</li> </ul>	au CCAS de sa commune

N'oubliez pas que votre caisse de retraite complémentaire et votre mutuelle peuvent également vous proposer des aides.

# Être hébergé

Quand le maintien à domicile n'est plus possible, le Département aide les personnes âgées à financer leur hébergement. Il s'assure également que les établissements du Loiret proposent un nombre de places suffisant et une prise en charge de qualité.



L'entrée en établissement peut être motivée par un besoin accru de soins médicaux et d'assistance, trop lourd à supporter pour les proches, ou être un choix de la personne âgée pour faciliter son quotidien. Différentes formules d'hébergement existent, à choisir selon l'importance de votre perte d'autonomie et vos moyens. En mars 2007, le coût de revient d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) variait de 1 450 à 5 000 € par mois, celui d'un foyer-logement de 190 à 900 € par mois. Autant dire que le choix de son lieu de vie n'a rien d'anodin et que s'informer sur les aides disponibles est plus qu'utile !

## Les différents types d'hébergement

### L'accueil de jour

C'est une petite structure destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neurologiques.

Ouverte toute la semaine, mais offrant un nombre de places limité, la structure accueille des malades toute la journée ou en demi-journée et permet aux proches de prendre un peu de répit.

L'accueil de jour peut se trouver au sein

d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou constituer une entité à part entière, détachée de la structure de soins.

### 🔍 Accueil pendant la journée

« Comme à la maison ! » Tel est le slogan de l'accueil de jour Les Cigognes, à Gien. Situé près du Centre local d'information et de coordination (Clic), il dispose d'une dizaine de places. « Certains viennent tous les jours, d'autres une à trois fois par semaine. C'est plus facile pour eux s'ils restent la journée complète, de façon à bien s'intégrer dans le groupe », explique M<sup>me</sup> Penin, infirmière d'aide médico-psychologique. Dans la grande salle claire, on peut regarder la télévision, jouer, discuter, préparer le repas.

« L'épluchage, la cuisson des aliments, ou encore se rappeler comment faire une vinaigrette, ce sont des gestes simples qui stimulent la mémoire », souligne M<sup>me</sup> Penin. Pas plus que ses collègues aides-soignantes,

elle ne porte de blouse blanche ou d'uniforme. L'accent est mis sur la convivialité : « nous cherchons à stimuler les facultés intellectuelles et à redonner une orientation spatio-temporelle, sans contrainte ».

La structure permet à l'entourage de la personne âgée dépendante de prendre un peu de répit. Cette dernière peut venir visiter Les Cigognes et tester la formule au préalable. Si l'accueil de jour semble adapté, un examen préalable avec le médecin référent de l'établissement sera organisé.

Les Cigognes dépendent de l'hôpital de Gien, le prix de la journée est partiellement pris en charge par l'Apa, selon le degré de dépendance de la personne âgée.

## Les foyers-logements

Autre formule intermédiaire entre le maintien à domicile et la maison de retraite, les foyers-logements sont destinés à des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou légèrement dépendantes. Les personnes âgées sont locataires ou propriétaires d'appartements de types F1 ou F2, dont le loyer oscille entre 350 et 800 € par mois.

Au sein de la résidence, des espaces collectifs sont à la disposition de tous et certains services peuvent être proposés : restauration, blanchisserie, coiffure, animations...

Les résidents restent libres d'organiser leur vie quotidienne, de recevoir des visites, de faire appel aux professionnels de santé de leur choix, même si certains foyers-logements sont médicalisés. En cas de ressources faibles, les personnes âgées peuvent bénéficier de l'Allocation logement



ou de l'Allocation personnalisée au logement (ALS et APL) versées par la Caisse d'allocation familiale (Caf), de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou de l'aide sociale pour la prise en charge des frais afférents au loyer ou aux repas.



## L'accueil familial

La formule de l'accueil familial est un bon compromis entre le maintien à domicile et la maison de retraite. Elle est destinée aux personnes âgées qui, pour raisons de santé, ne peuvent plus demeurer seules chez elles mais ne souhaitent pas vivre en collectivité. Au sein d'une famille, la personne âgée dispose d'une chambre d'au moins 12 m<sup>2</sup> (20 m<sup>2</sup> pour deux personnes), avec sanitaire à proximité. L'accueil peut être temporaire ou permanent et permet un suivi médico-social adapté aux besoins de la personne âgée.

La famille d'accueil peut être composée d'une personne seule, en couple, avec ou sans enfant. Elle est libre de choisir le degré de dépendance qu'elle veut bien assumer chez la personne âgée accueillie.

Agréée par le Conseil général, elle est rémunérée pour chacune des personnes âgées accueillies et signe un contrat d'accueil avec chacune d'entre elles.

Ce contrat fixe les conditions générales d'accueil, la rémunération, les droits et obligations des contractants. Par ailleurs, la personne agréée doit travailler sur un projet de vie avec la personne âgée. La famille d'accueil peut être habilitée à

recevoir l'aide sociale. La personne âgée peut aussi s'acquitter de son séjour via l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

 Direction de l'Autonomie 02 38 25 40 01

## En famille

Ni Rosa, ni Gisèle, ni Georgette, respectivement 92, 85 et 82 ans, n'auraient un jour pensé se retrouver ensemble autour de la table du jardin d'Isabelle. Venant de communes différentes, elles ne se connaissaient même pas. Mais que faire quand le corps vous trahit ? Vive et malicieuse, « Mamie Georgette », affligée d'une arthrose et de la maladie de Parkinson, s'est cassé le col du fémur. Elle ne pouvait plus rester seule chez elle, mais n'était pas attirée par les maisons de retraite. Coup de chance : une place s'est libérée à 200 mètres de son domicile, chez Isabelle, agréée pour s'occuper de personnes âgées en accueil familial. « J'accueille des dames semi-valides. On tente l'expérience pendant deux mois pour voir si l'on s'entend et, si c'est le cas, on fait un bout de chemin ensemble. J'en requinquercertaines, qui ne restent que quelques mois avant de rentrer chez elles,

d'autres transitent ici avant d'entrer en institution et d'autres encore sont ici à demeure » sourit Isabelle, qui a aménagé une partie de sa ferme pour recevoir trois personnes âgées. Libres d'aller et venir à leur guise, de recevoir du monde, les trois drôles de dames bénéficient des soins dispensés par Isabelle : repas, entretien du linge, ménage, petits massages et aide à la toilette. Leur projet de vie consiste à préserver une vie sociale active, d'où des sorties chez le coiffeur, au cabaret, à Paris à Noël... « On suit une formation, mais c'est beaucoup de bon sens, de compréhension, de gentillesse et de don de soi », conclut Isabelle.



Les personnes âgées sont intégrées à la vie de famille

## L'accueil temporaire

Rattachée à un établissement d'hébergement permanent ou autonome, cette structure permet aux personnes âgées autonomes de bénéficier d'un hébergement pour quelques semaines ou quelques mois. On peut l'utiliser à pallier les travaux de la maison, une sortie d'hospitalisation, l'absence momentanée des aidants familiaux, la maladie du conjoint, etc.

Cela peut aussi permettre de tester l'hébergement en maison de retraite.



Le prix de journée est variable, mais la personne âgée peut continuer à bénéficier des aides auxquelles elle avait droit.

## Les Petites unités de vie (PUV)

Les Petites unités de vie sont des structures qui offrent une capacité d'accueil inférieure à 25 places sous forme d'hébergement permanent, temporaire ou d'accueil de jour.

Sur ce principe de la petite unité de vie, la Mutualité sociale agricole (MSA) a développé le concept de Maison d'accueil rural pour personnes âgées (Marpa). Ces structures



accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant en milieu rural, autonomes ou en légère perte d'autonomie. Les résidents sont logés dans des appartements indépendants, loués vides. Ils s'acquittent d'un loyer mensuel mais peuvent prétendre au bénéfice des aides au logement versées par la Caf à l'aide sociale à l'hébergement et à l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) versées par le Conseil général. Ils se retrouvent pour partager des espaces de vie collectifs : repas communs, salle de lecture, activités, etc.

## L'hôpital de jour

L'hôpital de jour accueille, dès 9 h du matin, les personnes âgées en perte d'autonomie dont le suivi médical nécessite une prise en charge globale et temporaire.

Les patients rentrent chez eux le soir. Les frais couvrent les soins, le transport et les repas.

## Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Les EHPAD emploient du personnel médical assurant des soins infirmiers (médecins, infirmières, aides soignants...) ainsi que des soins paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeutes...). Ils accueillent des personnes âgées qui ne peuvent plus effectuer les actes de la vie courante et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale.



## 🔍 Démarche qualité

Depuis 1999, les EHPAD sont appelés à mettre en œuvre une démarche qualité continue centrée sur les résidents. Cette démarche s'inspire d'un cahier des charges, défini au niveau national (arrêté du 26 avril 1999), qui aborde tous les aspects de la vie de l'institution : l'accueil et l'information des résidents et des familles, le respect des droits des résidents, le confort de l'hébergement, l'animation, la qualité et l'organisation des repas, l'aide à la vie quotidienne, la qualité des soins, l'accompagnement de la fin de vie, les relations avec l'environnement (réseaux gérontologiques)...

C'est le projet d'établissement de l'EHPAD qui matérialise ces engagements. Il comporte lui-même un projet de vie et un projet de soins. Le processus est loin d'être anodin : la convention tripartite détermine les moyens alloués à l'établissement, en fonction des objectifs qualité retenus.

Les résidents des EHPAD sont pris en charge et bénéficient de services collectifs : ménage, restauration, blanchisserie, activités, animations, encadrement et suivi médical. Le logement existe en chambre simple ou double, non loin d'espaces communautaires. Les conditions d'admission varient d'un établissement à l'autre : âge, état de santé, vie en couple, possibilité d'avoir des animaux de compagnie, etc.



Les résidents acquittent un forfait hébergement d'un montant variable selon la catégorie de l'établissement et peuvent bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, de l'Apa ou de l'allocation logement. Lorsqu'elles sont habilitées à l'aide sociale, le prix de journée des maisons de retraite publiques ou privées est fixé par le Conseil général. Dans ce cas, l'établissement est habilité à recevoir l'aide sociale, pour tout ou partie de ses lits : les frais d'hébergement du résident sont ainsi pris en charge par le Département. Une maison de retraite non habilitée à l'aide sociale détermine librement

le prix de journée qu'elle applique aux résidents.

Près de 60 % des maisons de retraite dépendent du secteur public : elles sont gérées par la commune, le Département ou un Centre communal d'action sociale (CCAS). Les maisons de retraite privées sont des entités commerciales ou associatives à but non lucratif. Elles sont alors gérées par des caisses de retraite, des mutuelles, des associations, des fondations ou des groupes hôteliers et investisseurs privés.

### LA CONVENTION TRIPARTITE DES EHPAD

La réforme de la tarification des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) passe par l'élaboration et la signature d'une convention tripartite valable 5 ans entre l'établissement, le président du Conseil général et l'autorité compétente pour arrêter le tarif soins (préfet ou directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation). Elle définit les conditions de fonctionnement de l'établissement sur le plan budgétaire et en matière de qualité de la prise en charge des personnes âgées.

### Les Unités de soins longue durée

Autrefois appelées Centres de long séjour, ces Unités de soins longue durée relèvent du service public hospitalier et sont destinées à recevoir les personnes les plus dépendantes, celles dont l'état de santé nécessite un suivi médical lourd.



Le tarif comprend le loyer et l'ensemble des prestations fournies.

Les patients, qui peuvent bénéficier des mêmes aides que celles attribuées en maison de retraite, sont complètement pris en charge : ces unités disposent en effet de moyens importants en personnel médical ou paramédical et en équipements.

### Les Services pour personnes désorientées

Le Service pour personnes désorientées, ex-Cantou (Centre d'activités naturelles tirées d'occupations utiles) est une petite structure accueillant une dizaine de personnes âgées souffrant de troubles du comportement, atteintes de maladie d'Alzheimer, etc...

Il peut s'agir d'une unité autonome ou d'une unité intégrée à un établissement. Une maîtresse de maison assure son bon fonctionnement. La personne âgée est associée, selon ses possibilités, à la vie quotidienne du service : vaisselle, mise du couvert...

Le personnel d'encadrement est formé à la prise en charge de personnes âgées désorientées et partage la vie des résidents.



## Les aides au règlement du séjour

Le tarif des établissements d'hébergement est composé de trois parties : le tarif d'hébergement (prestation hôtelière), le tarif dépendance (aide à la toilette, etc.), le tarif soin (prise en charge du soin).

Dans tous les cas, la personne âgée s'acquitte du tarif hébergement ainsi que du minimum du tarif dépendance correspondant à un niveau Gir 5/6 (niveau de dépendance légère – voir la grille Aggir p. 21).



### L'Apa en établissement

L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) peut être délivrée aux personnes hébergées en institution pour prendre en charge le tarif dépendance facturé par l'établissement. Un ticket modérateur reste à votre charge, l'équivalent du Gir 5/6.

Deux cas de figure sont possibles :

- vous résidez dans un établissement situé dans le Loiret : ce dernier reçoit directement le montant de l'Apa et vous êtes

dispensé de toute démarche auprès du Conseil général pour l'obtenir ;

- vous résidez dans un établissement hors du Loiret : vous recevez directement l'Apa. À charge pour vous de régler l'établissement qui vous accueille.

L'Apa finance également la fréquentation des accueils de jour et l'hébergement temporaire en établissement, à raison de 90 jours par an, à condition que le séjour n'excède pas deux mois consécutifs.

### L'aide sociale à l'hébergement

Elle prend en charge le tarif hébergement lorsque votre perte d'autonomie est telle que vous ne pouvez plus rester chez vous, mais que vos ressources sont faibles.

Dans ce cas, le Département prend en charge l'entrée dans un établissement habilité à recevoir l'aide sociale ou votre séjour auprès d'une famille d'accueil.

L'aide ne sera accordée que si les descendants et ascendants n'ont pas de ressources suffisantes pour participer aux frais d'hébergement.

Si le Département vous octroie l'aide sociale à l'hébergement, il paye les frais directement à l'établissement et récupère trimestriellement 90 % de vos ressources mensuelles, sachant que vous conservez



un montant minimum d'argent de poche laissé à votre disposition. Par ailleurs, cette prestation est soumise à récupération sur succession au décès de la personne âgée et à récupération sur donation aux enfants de la personne âgée, si cette opération a eu lieu dans les dix ans qui ont précédé la demande d'aide sociale.

Centre local d'information et de coordination (Clic), et Pôle Solidarité / Service Autonomie  
02 38 25 45 97

### L'aide au logement attribuée par la Caf

La Caisse d'allocation familiale (Caf) attribue l'Allocation personnalisée au logement (APL) et l'Allocation logement (AL), sous condition de ressources, aux personnes résidant dans un établissement conventionné.

Caf - 0820 25 45 10 - [www.loiret.caf.fr](http://www.loiret.caf.fr)

## LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Élaborée par la Fondation nationale de gérontologie, la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante concerne à en reconnaître la dignité, l'accès aux soins et la place dans la cité. Le texte donc aussi bien le choix d'une personne âgée de demeurer chez elle, l'entrée en établissement, que la fin de vie.

Fondation nationale de gérontologie  
49 rue Mirabeau - 75016 Paris  
[www.fng.fr/html/droit\\_liberte/charte\\_integral.htm](http://www.fng.fr/html/droit_liberte/charte_integral.htm)

# 🔍 Bien choisir son établissement d'hébergement

Quel est le meilleur moment pour choisir sa maison de retraite ?

Mieux vaut anticiper l'inscription en établissement, sans attendre d'être dépendant : il faut réfléchir à ce que l'on veut pour soi-même quand on est encore valide, à domicile.

Quelle est la démarche à entreprendre ?

Informez-vous sur les différents établissements et si vous en avez la possibilité, visitez-les et testez-les, en utilisant les formules d'hébergement temporaire.

Vérifiez l'espace qui vous sera alloué : de quelle intimité pourrez-vous jouir ? Pouvez-vous décorer votre chambre, y amener vos meubles ? Si vous vous déplacez en fauteuil roulant, avez-vous la place nécessaire pour circuler ?

Quelles sont les questions concrètes à se poser ?

Plusieurs aspects sont à prendre en compte.

- Le financement : est-ce que vos revenus suffisent à couvrir l'hébergement en institution ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les aides à disposition ? Devez-vous vous orienter vers une assurance-dépendance ou organiser la transmission de votre patrimoine avec votre notaire ?

- L'aménagement et le confort : quelle est la taille de la chambre ? Y serez-vous seul(e) ou devrez-vous la partager avec un(e) autre pensionnaire ? Comment se déroulent les repas ? Comment sont les espaces collectifs ?

- Les soins : quel projet de soins vous sera proposé ? Combien d'infirmier(e)s et d'aides-soignant(e)s vous entoureront ? Garde-t-on les résident(e)s jusqu'à la fin de leurs jours ? Existe-t-il un plan spécifique pour les personnes désorientées ? Une procédure de contention des résidents ?

- La vie sociale : existe-t-il un conseil de la vie sociale associant familles et résident(e)s à l'animation et à la vie culturelle de l'établissement ? Quelles sont les animations proposées ? Recevez-vous la visite de bénévoles ? Les animaux de compagnie sont-ils acceptés ? Comment se font les sorties ? Vous propose-t-on un projet de vie ? Quelle est la place des familles et quel accueil leur réserve-t-on ?

Enfin, quels sont vos droits et devoirs dans l'institution choisie ? Existe-t-il un projet d'établissement, une charte des droits et liberté des personnes dépendantes ?

# Les dispositifs juridiques et financiers en faveur des seniors

Tutelle et curatelle .....	p. 42
Lutte contre la maltraitance.....	p. 45
Les dispositifs financiers : exonérations fiscales .....	p. 46
Interview de maître Debon, notaire à Jargeau.....	p. 47

## La protection des personnes majeures

Quand une personne âgée, malade ou fragile ne parvient plus à défendre ses intérêts au quotidien et, parfois, devient la proie d'escroqueries ou sujette à des comportements qui la mettent en danger, ses proches ou les services sociaux peuvent alerter le procureur de la République afin qu'il mette en œuvre une mesure de protection juridique.



Un médecin agréé examinera la personne majeure afin de déterminer l'existence ou non d'une altération de ses facultés personnelles. C'est au regard de ce diagnostic que le procureur pourra mandater un juge des tutelles qui proposera l'une ou l'autre des mesures de protection suivantes.

- La sauvegarde de justice  
C'est une mesure temporaire qui permet de protéger toute personne soumise à une altération légère et passagère de ses facultés. C'est souvent une mesure provisoire dans l'attente d'une mesure de curatelle ou de tutelle.

- La curatelle  
La personne est simplement assistée dans ses décisions. Par exemple, le curateur appose sa signature à côté de celle de la personne sur tout document important : achat, vente, transactions financières. Il doit rendre compte au juge des tutelles de ses actes.
- La tutelle  
C'est le dispositif le plus protecteur. Il est mis en place en faveur des personnes dont les facultés mentales sont altérées de manière durable au regard du certificat médical rédigé par un médecin agréé. Le juge des tutelles nomme un tuteur qui représente la personne majeure dans tous les actes de la vie quotidienne. Il gère le patrimoine et les biens de la personne protégée, mais doit demander l'avis du juge ou du conseil de famille pour tout acte important. Il doit rendre compte au juge des tutelles de ses actes. L'adulte placé sous tutelle peut faire de menus achats, mais ne peut pas exercer d'activité commerciale, ni faire de testament. Le juge statue sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée.

### Trois types de tuteurs

L'exercice de la mesure de protection juridique peut être confié :

- à un tuteur familial, qui est un parent, un proche ou un ami de l'adulte à protéger ;
- à un tuteur privé habilité par le procureur de la République, dont c'est le métier et qui est rémunéré ;
- à une association tutélaire.

Quand aucun proche ou ami n'accepte de devenir tuteur familial de la personne âgée à protéger et que le juge ne désigne pas de tuteur privé, la mesure est déclarée vacante et l'État l'assume en déléguant son exercice à des associations tutélaires : l'Union départementale des associations familiales (Udaf), l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apaj) et l'association tutélaire de Beaugency sont ainsi présentes dans le Loiret.

C'est l'Udaf qui assume le plus grand nombre de mesures. Dans le Loiret, elle dispose d'antennes auprès de chaque tribunal d'instance du département. Elle intervient dans la protection de personnes âgées vivant à domicile ou en établissement. Les associations tutélaires interviennent souvent quand les ressources de la personne à protéger sont faibles : l'État prend alors en charge le coût de la tutelle.



### Impact de la nouvelle législation

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle étend les droits des adultes placés sous tutelle et curatelle.

Les changements qu'elle apporte :

- vous pourrez désigner, par avance, votre tuteur : c'est le mandat de protection futur (cf. encadré) ;
- le placement d'une personne sous tutelle pour prodigalité ou oisiveté disparaît ;
- la personne mise sous tutelle devra être entendue par le juge ;
- La mesure de protection sera réévaluée tous les 5 ans, pour une meilleure sécurité des personnes sous tutelle ;
- la tutelle à la personne : le tuteur aura l'obligation de veiller au confort de la personne sous tutelle, en plus de gérer ses biens matériels ;
- Les droits du majeur protégé sont étendus : par exemple, il accomplira tout seul les actes strictement personnels.

Les mesures de protection juridique font déjà l'objet d'un encadrement et d'un suivi par le juge des tutelles : les tuteurs ont l'obligation de le consulter avant une prise de décision importante concernant les biens de la personne protégée et doivent lui rendre des comptes tous les ans.

L'aide à la gestion du budget.

Une des nouveautés de la loi du 5 mars 2007 est la Mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp). Il s'agit d'une mesure administrative gérée par le Conseil général du Loiret. Ce n'est pas une mesure judiciaire. Si la personne majeure est bénéficiaire d'une prestation sociale, comme l'Apa par exemple, et si elle a du mal à

gérer ses ressources, elle peut prendre contact avec l'Unité territoriale de solidarité (UTS) la plus proche de son domicile.

La Masp a essentiellement deux finalités : apporter une aide à la gestion des prestations sociales destinée à éviter l'aggravation immédiate de la situation du bénéficiaire (éviter le surendettement, par exemple) et apporter un soutien, un

accompagnement social qui permettra à la personne majeure de retrouver une autonomie dans la gestion de ses prestations. La Masp est mise en œuvre par une conseillère en économie sociale et familiale du Conseil général du Loiret.

## Le mandat de protection future

L'une des nouveautés de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs est de permettre à la personne d'organiser à l'avance sa protection future ou celle de son enfant, en choisissant la personne physique ou morale qui sera en charge de la représenter le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même en raison de son âge ou de son état de santé.

Comment établir le mandat de protection future ?

Il existe deux formes de mandat : le mandat notarié, qui permet de confier des pouvoirs étendus puisque le mandataire pourra effectuer des actes importants sur le patrimoine, et le mandat sous seing privé, qui, lui, produit des effets limités puisque la personne désignée pourra prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion du patrimoine mais ne pourra pas vendre un bien. Pour exercer son mandat,

le mandataire devra justifier de l'altération de vos facultés par la production d'un certificat médical, et ce, auprès du greffe du tribunal d'instance.

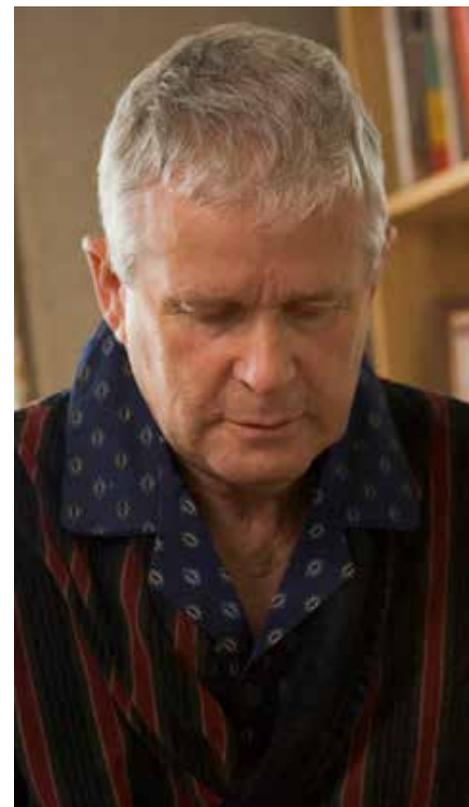
Qui peut-être désigné comme mandataire ? Il peut s'agir d'un de vos proches ou bien d'un professionnel. Dans ce dernier cas, il doit être inscrit sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. N'oubliez pas que la personne désignée doit accepter la mission que vous lui confiez.

Quand le mandat peut-il être établi ? Vous pouvez d'ores et déjà établir un mandat de protection future si vous le souhaitez. Votre notaire vous donnera toutes les informations nécessaires sur les démarches à accomplir.

 Pour en savoir plus, adressez-vous à votre notaire

## Prévention de la maltraitance

Un numéro national de lutte contre la maltraitance a été créé : le 39 77. Le dispositif concerne les personnes qui vivent chez elles, comme celles qui résident en institution, car les actes de maltraitance peuvent émaner des proches, des intervenants à domicile ou du personnel en institution. Le Conseil général relaie l'action nationale en se concentrant plus particulièrement sur le traitement de la plainte.



En cas de suspicion de maltraitance, un dossier est constitué, avec accusé de réception à l'auteur du signalement (si celui-ci n'a pas choisi l'anonymat) et soumis à la commission des plaintes. Si les faits dénoncés ont eu lieu en institution, une inspection et des mesures disciplinaires peuvent être envisagées. Si la famille ou l'entourage de la personne âgée est impliqué, le signalement peut être porté à la connaissance du procureur de la République, en fonction de la gravité des faits. Le plus souvent, des solutions de résolution sont trouvées sans en arriver à ces extrêmes. Parfois, la maltraitance supposée n'est pas objectivée au terme de l'instruction.

 Direction de l'Autonomie  
02 38 25 47 79

## UN NUMÉRO CONTRE LA MALTRAITANCE

Depuis février 2008, le 39 77, numéro national contre la maltraitance, a été mis en place. Il s'adresse aux personnes âgées et handicapées victimes de maltraitance, aux témoins ou à l'entourage privé et professionnel. L'équipe, composée de psychologues, travailleurs sociaux et juristes, écoute, oriente les appelants et fait le relais auprès des centres locaux.

## Les dispositifs financiers : exonérations fiscales



Certaines dépenses ouvrent droit à des réductions d'impôts :

- si vous employez un salarié à domicile, par le biais d'une association d'aide à domicile agréée par l'État ou directement, vous pouvez bénéficier d'exonération de cotisations patronales ;
- si vous vous acquittez de frais de dépendance dans un établissement d'accueil de personnes âgées ;
- si vous entreprenez d'adapter votre logement : depuis 2006, l'aménagement du logement ouvre un crédit d'impôt allant de 15 à 25 % des travaux soumis à un taux de TVA de 7 %, dans la limite de 5 000 e pour une personne seule et de 10 000 e pour un couple.

 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)

0 820 20 25 45

### La taxe d'habitation

Si vous avez plus de 60 ans, ou si vous êtes veuve ou veuf, non imposable sur le revenu, votre résidence principale peut être exonérée d'impôt. Si vous résidez dans une maison de retraite tout en étant propriétaire de votre logement, vous pouvez également demander une remise gracieuse de la taxe d'habitation.

### La taxe foncière

Vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement si vous êtes non imposable sur le revenu, âgé de 75 ans et plus ou bénéficiaire de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Le dégrèvement est effectué d'office.

### La redevance télévision

Vous ne la payez pas si vous êtes âgé(e) de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'exigibilité de la redevance et si vous êtes bénéficiaire de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse.

 Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts

## Transmettre son patrimoine

### Trois questions à Maître Debon

Dans quel cas consulte-t-on un notaire quand on prend sa retraite ?

Les notaires conseillent les gens qui souhaitent transmettre leur patrimoine à leurs enfants. Au cours de la consultation, on dresse ensemble le bilan du patrimoine, on évalue l'autonomie financière et les solutions possibles. Cette première consultation est gratuite. Puis, le notaire évalue les démarches à entreprendre et donne une sorte de devis au client, qui l'accepte ou non. Si les familles respectent les principes d'égalité et d'équité entre les enfants, les transmissions sont rapides et peu coûteuses. S'il y a contestation, elles peuvent durer des années. Plus on anticipe et mieux c'est. Si vous n'avez pas d'enfants ou si vous ne désirez pas leur transmettre vos biens, le régime de la « communauté universelle » fait qu'au décès du premier conjoint, le survivant devient l'unique propriétaire des biens et seul décisionnaire quant à la gestion du patrimoine.

Quels sont les aspects à envisager quand on veut organiser sa succession ?

Il faut tout d'abord s'assurer que la transmission du patrimoine à ses descendants protège les parents et leur autonomie financière, tout en se faisant selon des principes



Maître Debon, notaire à Jargeau, chargé de communication pour la chambre des notaires du Loiret

d'égalité et d'équité entre les enfants. Par ailleurs, l'idéal est de transmettre ses biens dans le respect des règles d'abattement, mais en payant le moins d'impôts possible.

Quelles sont les possibilités de transmission de son patrimoine ?

On peut transmettre son patrimoine à ses enfants de son vivant ou à son décès. Dans ce cas, les biens sont transmis selon le testament et, s'il n'existe pas, selon les règles fixées par la loi. Si on souhaite transmettre son patrimoine de son vivant, on peut faire un contrat de donation par enfant ou un contrat global de donation-partage, où chacun reçoit une part équivalente. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, on peut aussi leur donner le 30 000 e par personne en numéraire. Dans le cas d'une résidence, les parents donnent ainsi à leurs enfants la « nue-propriété » et se réservent l'usufruit du bien immobilier, ce qui leur permet de l'habiter jusqu'à leur mort ou de louer la maison en cas de perte d'autonomie et de financer ainsi leur entrée en maison de retraite.

## Les institutions et organismes au service des personnes âgées

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET

Le Conseil général coordonne la politique en faveur des personnes âgées. Le Département favorise le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, prend en charge l'entrée en établissement des personnes âgées dépendantes dont les ressources sont limitées, attribue l'Aide personnalisée d'autonomie (Apa) et l'aide sociale et offre une aide financière pour l'adaptation du domicile. Il intervient aussi dans le financement de la rénovation ou la création d'établissements d'accueil des personnes âgées et subventionne des établissements d'accueil. Le Département finance les Clic.

Direction de la Solidarité  
3 rue Chateaubriand  
45064 Orléans Cedex 2  
Direction de l'Autonomie  
Téléphone 02 38 25 45 97

**CLIC** Le Centre local d'information et de coordination est un dispositif qui répond gratuitement à toutes les questions relatives au quotidien de la personne âgée de 60 ans et plus. Il a pour vocation d'accueillir, d'écouter et d'évaluer les besoins des usagers (à domicile) et de proposer des solutions adaptées. Vous y trouverez toutes informations sur les services et dispositifs de soutien à domicile (aide à domicile, soins, portage de repas, téléalarme, aides techniques...) et d'amélioration de l'habitat, la liste des établissements d'accueil, les aides

financières, les mesures de protection juridique et les loisirs... À cela s'ajoute la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé tels que des conférences et ateliers (mémoire, nutrition...). Enfin le Clic, instance de coordination, assure le lien entre les familles, les différents services et les professionnels de terrain, dans l'intérêt de la personne âgée qui se retrouve ainsi au cœur des préoccupations.

**CCAS** Le Centre communal d'action sociale est un service administratif de la mairie, doté d'une autonomie financière. Il informe sur les activités de la commune, les prestations et services d'aide à domicile et aide à la constitution des dossiers d'aide sociale.

**CAISSES DE RETRAITE** En réponse au désir de rester chez soi le plus longtemps possible ou d'entrer en institution, les organismes de retraite ont mis en place différentes prestations. Elles sont attribuées sous condition de ressources. Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite.

**CARSAT** Depuis mars 2010, la Cram est devenue la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Elle est au service des salariés, des retraités et des entreprises. La Carsat est un organe de la sécurité sociale, qui soutient des actions en faveur de la prévention du vieillissement et

met des aides à la disposition des usagers.

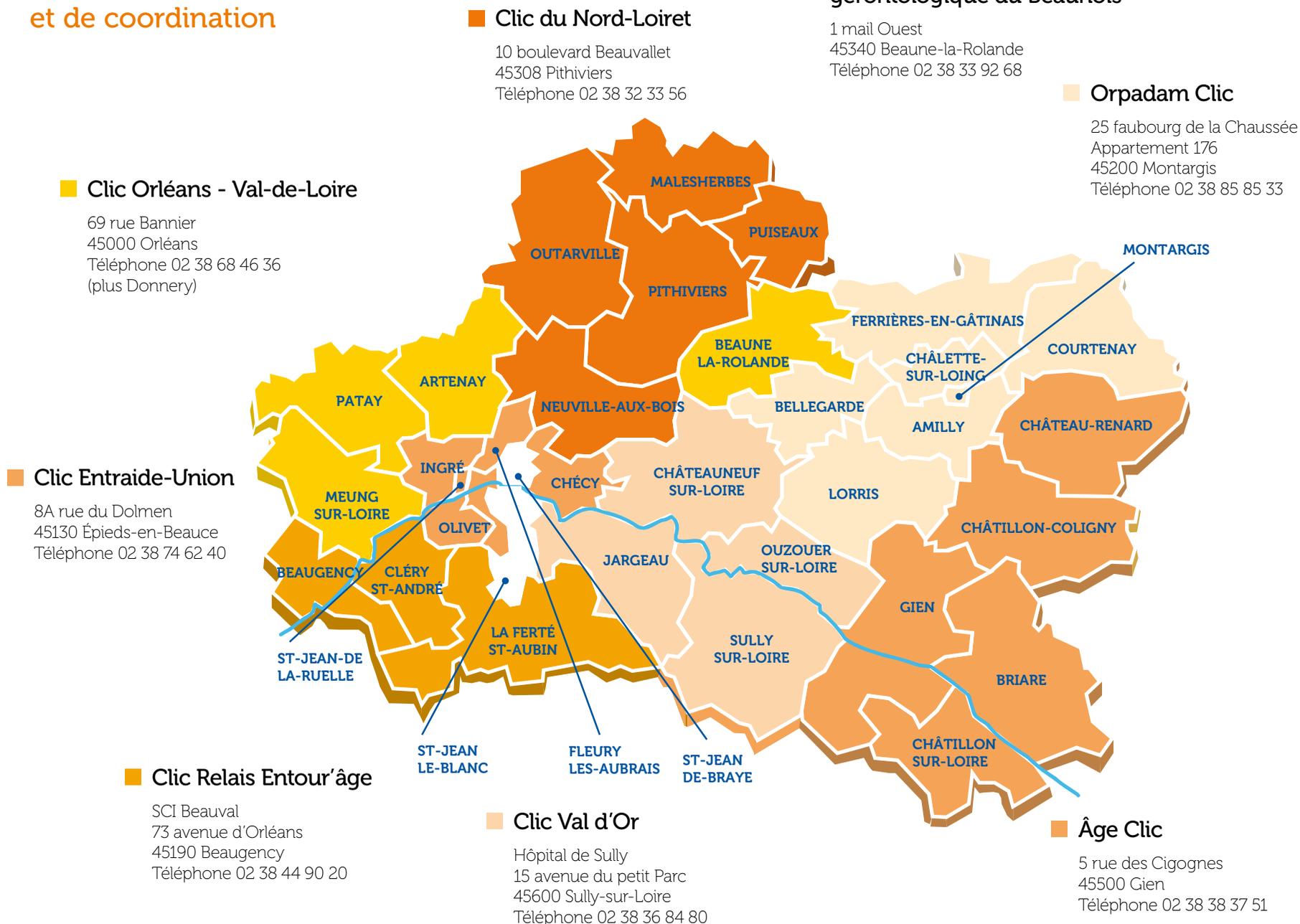
**CODERPA** Le Comité départemental des retraités et personnes âgées, instance consultative, regroupe des organisations de retraités, des représentants des personnes âgées, des professionnels, de collectivités locales et de financeurs. Il est placé aux côtés du Conseil général. Le Coderpa est chargé d'étudier les besoins des personnes âgées dans un département et de préconiser les mesures à prendre. Chaque année, il dresse le bilan de leur application. Il est consulté sur l'élaboration et l'adoption du Plan gérontologique départemental. Il est également chargé d'informer les personnes âgées sur leurs droits et les moyens mis à leur disposition.

**DDASS** La Direction départementale des actions sanitaires et sociales est responsable, au niveau départemental, de la politique de santé et d'action sociale définie par l'État. Elle assure la tutelle et le contrôle des établissements sanitaires et sociaux, les actions de prévention sanitaire et sociale, l'aide et l'action relevant de la compétence de l'État. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, l'ensemble de ces missions seront reprises et intégrées par la nouvelle Agence régionale de santé (ARS), prévue par la loi Hôpital, patients, santé et territoire.

# Structures d'accueil et d'hébergement et services d'aides à domicile des personnes âgées

Centres locaux d'information et de coordination .....	p. 50
Centres communaux d'action sociale .....	p. 52
Accueils de jour .....	p. 54
Foyers logements .....	p. 55
Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale .	p. 56
Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale .....	p. 60
Unité de soins longue durée.....	p. 65
Services d'aides à la personne autorisés.....	p. 66
Services d'aides à la personne Agrément qualité .....	p. 69

## Communes d'implantation des Centres locaux d'information et de coordination



## Clic

Les Centres locaux d'information et de coordination (Clic) accueillent, écoutent et proposent des solutions adaptées aux plus de 60 ans pour améliorer leur vie quotidienne. Vous y trouverez des informations sur le soutien à domicile (aide à la vie quotidienne, soins, téléalarme...), l'adaptation du domicile, les établissements d'accueil, les aides financières, les mesures de protection juridique, les loisirs proposés par la commune, etc. Ces centres sont également des lieux d'échange pour les familles, les professionnels et les associations. Les Clic sont financés par le Conseil général du Loiret.

## Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) du Loiret

### ■ Mairie de Malesherbes

Place de l'Hôtel de Ville  
45330 Malesherbes  
Téléphone 02 38 34 85 36

### ■ CCAS Orléans

69 rue Bannier  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 68 46 25  
Activité : portage de repas, téléalarme

### ■ CCAS Saint-Jean-de-la-Ruelle

115 rue du Petit-Chasseur  
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle  
Téléphone 02 38 25 14 30  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS La Chapelle Saint-Mesmin

7 bis allée des Tilleuls  
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 22 77 75

### ■ CCAS Ingré

Place de la Mairie  
45140 Ingré  
Téléphone 02 38 22 85 08

### ■ CCAS Olivet

283 rue du Général de Gaulle  
45160 Olivet  
Téléphone 02 38 69 83 12

### ■ CCAS Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

20 place Clovis  
45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 51 09 10

### ■ CCAS Beaugency

20 rue du Change  
45190 Beaugency  
Téléphone 02 38 44 50 01

### ■ CCAS Cléry-Saint-André

94 rue du Maréchal-Foch  
45370 Cléry-Saint-André  
Téléphone 02 38 46 98 92

### ■ CCAS Saint-Jean-le-Blanc

Place de l'Église - BP 07  
45650 Saint-Jean-le-Blanc  
Téléphone 02 38 66 39 61  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Saint-Cyr-en-Val

Mairie  
45590 Saint-Cyr-en-Val  
Téléphone 02 38 76 20 20  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Saint-Denis-en-Val

Mairie - BP 25  
45560 Saint-Denis-en-Val  
Téléphone 02 38 76 81 96  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Saint-Denis-de-l'Hôtel

Mairie  
30 avenue du Stade  
45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel  
Téléphone 02 38 46 83 40  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Châteauneuf-sur-Loire

1 place Aristide-Briand  
45110 Châteauneuf-sur-Loire  
Téléphone 02 38 58 41 18  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Combleux

51 rue du Cas Rouge  
45800 Combleux  
Téléphone 02 38 55 11 13  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Chécy

7 place du Cloître  
45430 Chécy  
Téléphone 02 38 46 60 87  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Boigny-sur-Bionne

3 rue de Verdun - BP 9  
45760 Boigny-sur-Bionne  
Téléphone 02 38 75 25 22  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Mardié

105 rue Maurice-Robillard  
45430 Mardié  
Téléphone 02 38 46 69 63  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Neuvy-en-Sullias

Mairie - 28 rue de Sologne  
45510 Neuvy-en-Sullias  
Téléphone 02 38 58 02 71  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS La Ferté-Saint-Aubin

Mairie - Place Charles de Gaulle  
45240 La Ferté-Saint-Aubin  
Téléphone 02 38 64 83 81  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Marcilly-en-Villette

Mairie - 62 place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Téléphone 02 38 76 10 19  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Ligny-le-Ribault

Mairie - Place du 11 Novembre  
45240 Ligny-le-Ribault  
Téléphone 02 38 45 42 01  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Neuville-aux-Bois

Mairie - 8 rue Félix-Desnoyers  
45170 Neuville-aux-Bois  
Téléphone 02 38 75 52 22  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Saint-Lyé-la-Forêt

Mairie - 15 route d'Orléans  
45170 Saint-Lyé-la-Forêt  
Téléphone 02 38 91 84 72  
Activité : portage de repas

### ■ CCAS Saint-Jean-de-Braye

Mairie - 24 allée Pablo-Picasso  
45800 Saint-Jean-de-Braye  
Téléphone 02 38 55 22 14  
Activité : portage de repas, téléalarme



Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des services administratifs des mairies, dotés d'une autonomie financière.

Ils informent sur les activités de la commune, les prestations et services d'aide à domicile destinés aux personnes âgées et aident à la constitution de dossiers.

## Accueils de jour et foyers logements

### Accueils de jour autonomes

#### ■ Cléry-Saint-André

- Accueil de jour  
Arche des souvenirs  
94 rue du Maréchal Foch  
45370 Cléry-Saint-André  
Tél 02 38 86 29 94

#### ■ Orléans

- Accueil Alzheimer Loiret  
Foyer Saint-Vincent  
46 rue du Champ Rond  
45000 Orléans  
Tél 02 38 62 05 47

#### ■ Pithiviers

- Accueil Alzheimer Loiret  
23 bis avenue  
de la République  
45300 Pithiviers  
Tél 02 38 32 31 75

#### ■ Saint-Jean-le-Blanc

- Accueil Alzheimer Loiret  
Levée des Capucins  
45650 Saint-Jean-le-Blanc  
Tél 02 38 22 28 55

### Accueils de jour rattachés à un établissement

#### ■ Chécy

- Le Jardin des Sablons  
16 rue de la Mérie  
45430 Chécy  
Tél 02 38 22 46 30

#### ■ Chevilly

- Résidence de Chevilly  
9 rue de la Gare  
45520 Chevilly  
Tél 02 38 81 95 00

#### ■ Gien

- Les Cigognes  
Centre hospitalier  
Pierre Dézarnaulds  
5 rue des Cigognes  
45500 Gien  
Tél 02 38 29 38 01

#### ■ Montargis

- Caja  
Centre hospitalier de  
l'agglomération  
montargoise  
13 rue du Port Saint-Roch  
45200 Montargis  
Tél 02 38 93 93 98

#### ■ Orléans

- EHPAD  
Le Doyenné du Baron  
61 bis rue du Faubourg  
Madeleine  
45000 Orléans  
Tél 02 38 42 52 52

- EHPAD  
Résidence Sainte-Cécile  
11 place Armes  
45000 Orléans  
Tél 02 38 24 25 26

- Résidence La Source  
3 avenue de Concy  
45071 Orléans-la-Source  
Tél 02 38 22 91 00

#### ■ Ouzouer-des-Champs

- EHPAD  
Château de la Manderie  
45290 Ouzouer-des-Champs  
Tél 02 38 94 99 62

#### ■ Sully-sur-Loire

- EHPAD  
de Sully-sur-Loire  
15 avenue du Petit Parc  
45600 Sully-sur-Loire  
Tél 02 38 27 55 00

### Foyers logements

#### ■ Beaugency

- Résidence les Belettes  
5 rue des Belettes  
45190 Beaugency  
Tél 02 38 44 01 17

#### ■ Briare

- Les Myosotis  
Domaine de  
Trousse-Barrière  
45250 Briare  
Tél 02 38 31 30 52

#### ■ Châlette-sur-Loing

- Jacques-Duclos  
42 bis rue Roger-Salengro  
45120 Châlette-sur-Loing  
Tél 02 38 93 34 18

#### ■ Courtenay

- Résidence  
Les Hautes Loges  
8 rue des Pâturaux  
45320 Courtenay  
Tél 02 38 97 33 22

#### ■ Fleury-les-Aubrais

- Ambroise-Croizat  
5 rue de la Paix  
45400 Fleury-les-aubrais  
Tél 02 38 61 00 14

#### ■ Orléans

- Alice-Lemesle  
36 rue du 11 Novembre  
45000 Orléans  
Tél 02 38 61 12 49
- Isabelle-Romée  
7 rue du Puits de Linière  
45000 Orléans  
Tél 02 38 53 10 62

- René-Thinat  
11 rue de la Liberté  
45000 Orléans  
Tél 02 38 62 59 11

- Résidence pour  
personnes âgées  
La Cigogne  
14 route d'Olivet  
45000 Orléans  
Tél 02 38 49 72 00

#### ■ Saran

- Georges-Brassens  
ZAC de Vilpot  
425 rue du 8 Mai 1945  
45570 Saran  
Tél 02 38 72 35 00

#### ■ Vitry-aux-Loges

- Henri-Deschamps  
Rue Ferdinand-Buisson  
45530 Vitry-aux-loges  
Tél 02 38 59 45 54

### PUV médicalisée (Petite Unité de Vie)

#### ■ Orléans

- Petite unité de vie  
Entraide  
3 rue de Croix de Malte  
45000 Orléans  
Tél 02 38 62 43 66

### Marpa

Habilité à l'aide sociale  
(Maison d'accueil Rurale  
pour personnes âgées)

#### ■ Nesploy

- Marpa les Néfliers  
2 route de Sully  
45270 Nesploy  
Tél 02 38 90 42 68

#### ■ Ervauville

- Marpa Sainte-Rose  
1 impasse des Daciers  
45320 Ervauville  
Tél 02 38 87 75 50

#### ■ Sermaises

- Marpa Les Alouettes  
6-8 rue des Alouettes  
45310 Sermaises  
Tél 02 38 30 53 55

### Les accueils de jour

Ce sont de petites structures destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neurologiques.

Ouvertes toute la semaine, mais offrant un nombre de places limité, elles accueillent des malades toute la journée ou en demi-journée.

L'accueil de jour peut se trouver au sein d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou constituer une entité à part entière.

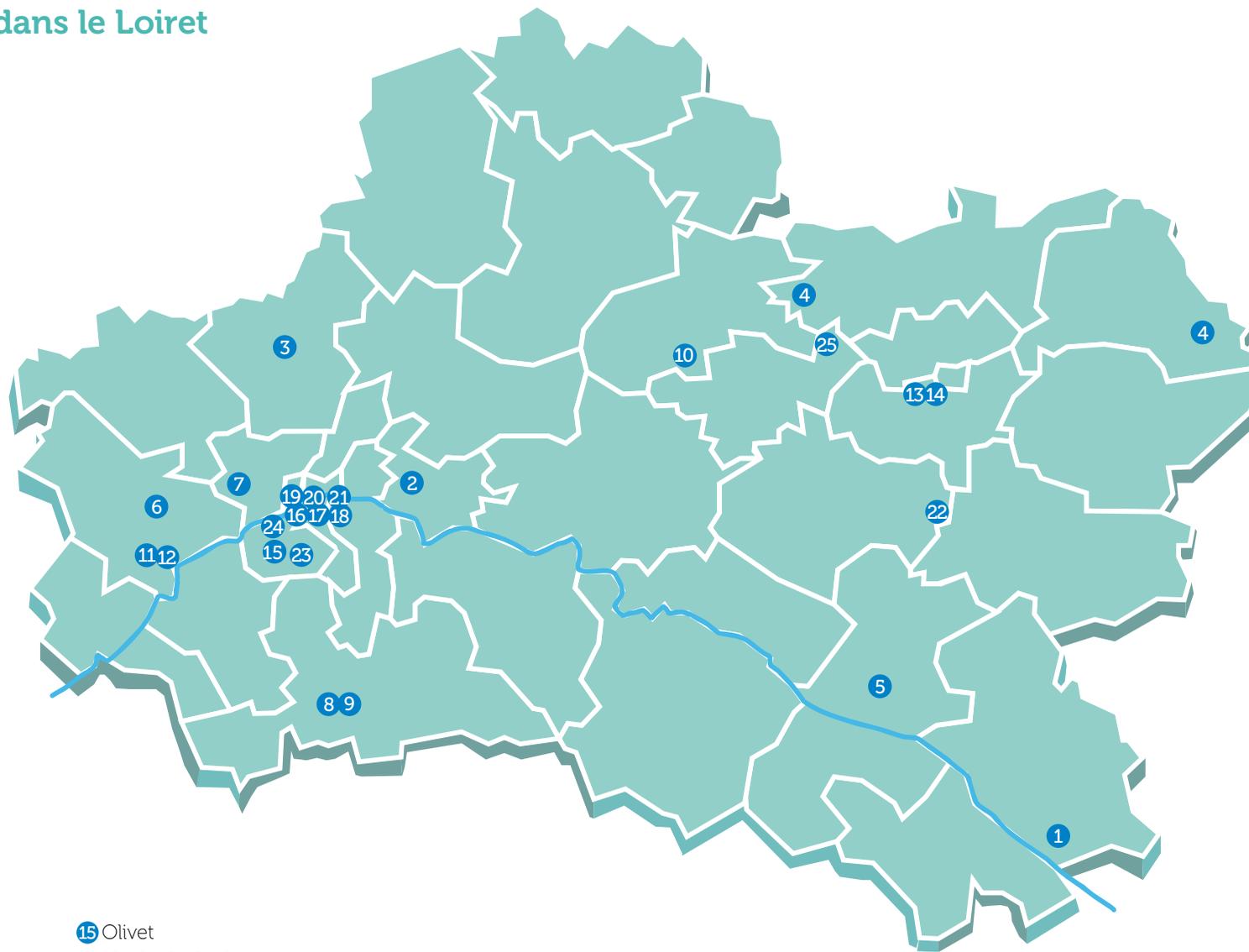
### Les foyers logements

Les foyers logements sont destinés à des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou légèrement dépendantes.

Ces dernières sont locataires ou propriétaires de petits appartements. Au sein de la résidence, des espaces collectifs sont à la disposition de tous et certains services peuvent être proposés : restauration, blanchisserie, coiffure, animations...

Certains foyers logements sont médicalisés.

## Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale dans le Loiret



- 1 Bonny-sur-Loire
- 2 Chécy
- 3 Chevilly
- 4 Courtenay
- 5 Gien
- 6 Huisseau-sur-Mauves
- 7 La Chapelle-Saint-Mesmin
- 8 9 La Ferté-Saint-Aubin
- 10 Lorcy
- 11 12 Meung-sur-Loire
- 13 14 Montargis

- 15 Olivet
- 16 17 18 19 20 21 Orléans
- 22 Ouzouer-des-Champs
- 23 Saint-Jean-le-Blanc
- 24 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
- 25 Seichebrières

## Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale

On parle à présent davantage d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces structures accueillent des personnes âgées qui ne peuvent plus effectuer les actes de la vie courante et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale. Les résidents sont pris en charge et bénéficient de services collectifs (ménage, restauration, blanchisserie, activités...). Les établissements non habilités à l'aide sociale sont libres de fixer le tarif hébergement. Les frais ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'aide sociale hébergement.

## Maisons de retraite non habilitées à l'aide sociale dans le Loiret

### Bonny-sur-Loire

- 1 Les Jardins de la Loire  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
Lieu dit La Grange-aux-Cailles  
RN7 - 45420 Bonny-sur-loire  
Téléphone 02 38 31 57 92

### Chécy

- 2 Le jardin des Sablons  
16 rue de la Mérie - 45430 Chécy  
Téléphone 02 38 22 46 30

### Chevilly

- 3 EHPAD de Chevilly  
9 rue de la Gare - 45520 Chevilly  
Téléphone 02 38 81 95 00

### Courtenay

- 4 Résidence Les Patureaux  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
Rue des Patureaux - 45320 Courtenay  
Téléphone 02 38 07 26 26

### Gien

- 5 Résidence Santel  
19 résidence Croix Saint-Simon  
BP 79 - 45502 Gien  
Téléphone 02 38 05 00 00

### Huisseau-sur-Mauves

- 6 Le Parc des Mauves  
Rue Tourne Bride  
45130 Huisseau-sur-Mauves  
Téléphone 02 38 24 96 96

### La Chapelle-Saint-Mesmin

- 7 Résidence La Chapelle  
4 avenue de la Rivière des Bois  
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 22 84 00

### La Ferté-Saint-Aubin

- 8 Résidence L'Aubinière  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
rue de la Tour - Saint-Aubin-le-Rothay  
45240 La Ferté-Saint-Aubin  
Téléphone 02 38 41 86 20

### Le Château des Landes

- 9 Le Château des Landes  
RN 20 Sud - 45240 La Ferté-Saint-Aubin  
Téléphone 02 38 76 68 18

### Lorcy

- 10 L'Hostellerie du château  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
6 rue du Château - 45490 Lorcy  
Téléphone 02 38 92 28 43

### Meung-sur-Loire

- 11 La Lilardière  
Château des Lilas - 70 route des Marais  
45130 Meung-sur-loire  
Téléphone 02 38 46 93 00
- 12 Le Château du Mariau  
27 chemin du Mariau  
45130 Meung-sur-loire  
Téléphone 02 38 44 42 40

### Montargis

- 13 Les Rives du Puiseaux  
42 avenue Gaillardin  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 07 12 23

### La Boisserie

- 14 La Boisserie  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
Rue Jacques-Frayer  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 07 25 25

### Olivet

- 15 La Reine Blanche  
635 rue de la Reine Blanche  
45160 Olivet  
Téléphone 02 38 66 40 51

### Orléans

- 16 Résidence Saint-Joseph  
3 rue de l'Orbette  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 72 77 00

### La Résidence Sainte-Cécile

- 17 La Résidence Sainte-Cécile  
57 boulevard de Châteaudun  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 24 25 26

### Les Petites Sœurs des Pauvres

- 18 Les Petites Sœurs des Pauvres  
56 rue Bellébat - 45000 Orléans  
Téléphone 02 38 62 45 49

### Résidence Le Doyenné du Baron

- 19 Résidence Le Doyenné du Baron  
61 bis rue du faubourg Madeleine  
BP 4539 - 45045 Orléans Cedex 1  
Téléphone 02 38 42 52 52

### Résidence La Source

- 20 Résidence La Source  
3 avenue de Concy  
45071 Orléans Cedex 2  
Téléphone 02 38 22 91 00

### Résidence Valois

- 21 Résidence Valois  
(habilitation partielle à l'aide sociale)  
1 bis place du Champs-Chardon  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 23 13 80

### Ouzouer-des-Champs

- 22 Le Château de la Manderie  
45490 Ouzouer-des-Champs  
Téléphone 02 38 94 99 62

### Saint-Jean-le-Blanc

- 23 Les Jardins d'Éléonore  
104 rue du clos Champeau  
45650 Saint-Jean-le-Blanc  
Téléphone 02 38 56 84 84

### Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

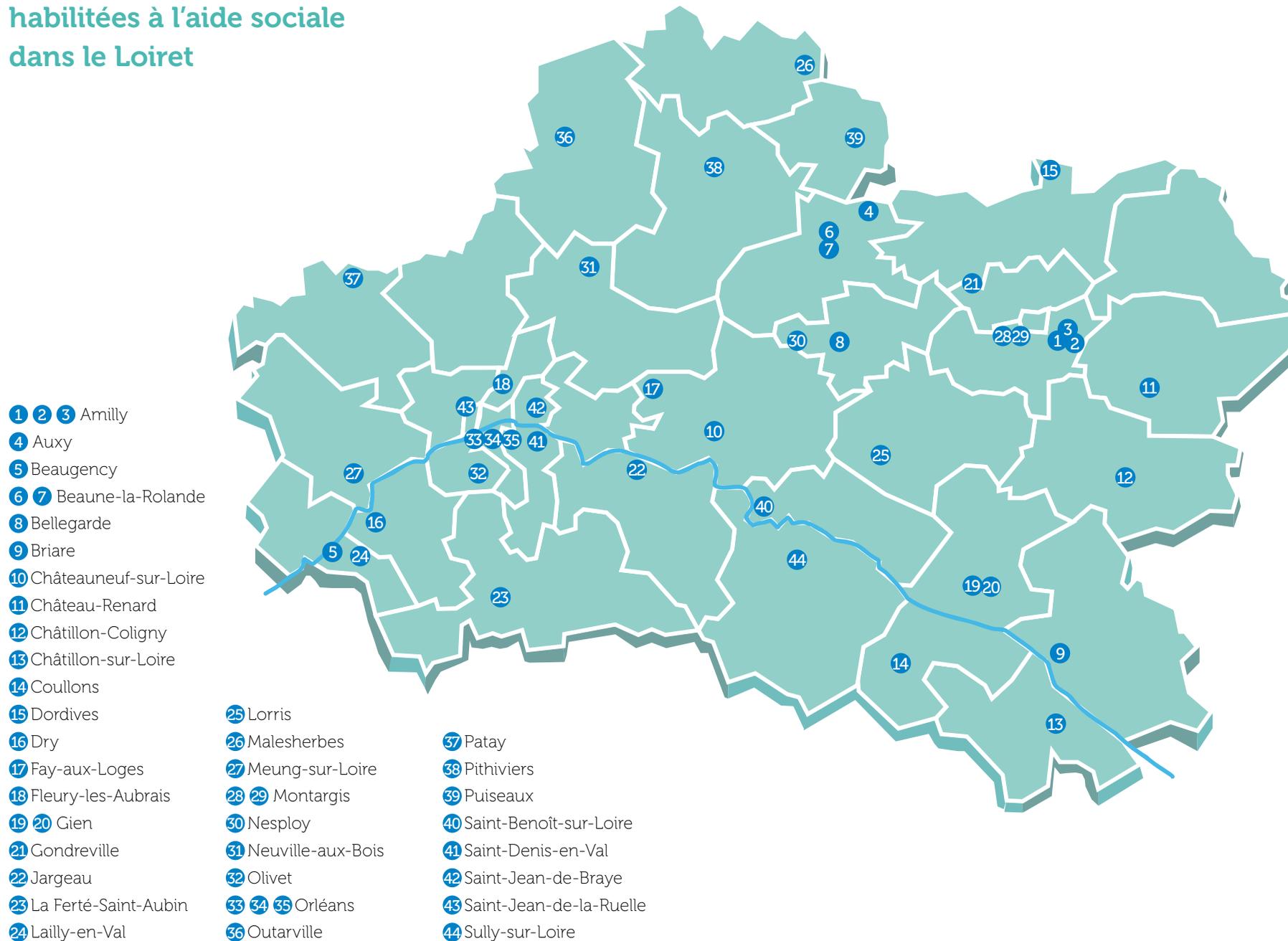
- 24 La Résidence du Lac de Saint-Pryvé  
9 rue de Bel-Air  
45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 56 88 00

### Seichebrières

- 25 Le Relais de la Vallée  
7 route de la Chapelle  
45530 Seichebrières  
Téléphone 02 38 59 49 37



## Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale dans le Loiret



## Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale

On parle à présent davantage d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces structures accueillent des personnes âgées qui ne peuvent plus effectuer les actes de la vie courante et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale. Les résidents sont pris en charge et bénéficient de services collectifs (ménage, restauration, blanchisserie, activités...). Lorsqu'elles sont conventionnées, le prix de journée des maisons de retraite publiques ou privées est fixé par le Conseil général. L'établissement est habilité à recevoir l'aide sociale, pour tout ou partie de ses lits : les frais d'hébergement du résident sont pris en charge par le Département.

## Maisons de retraite habilitées à l'aide sociale dans le Loiret

### Amilly

**1** Centre hospitalier  
de l'agglomération montargoise  
Maison de retraite La Clairière  
658 rue des Bourgoins - 45200 Amilly  
Téléphone 02 38 95 47 31

**2** MRP - Mapad Amiville  
Amilly - Villemandeur  
57 rue Lino-Ventura - 45200 Amilly  
Téléphone 02 38 95 45 45

**3** Centre hospitalier  
de l'agglomération montargoise  
La Cerisaie  
211 rue du docteur Nandrot  
BP 57 - 45200 Amilly  
Téléphone 02 38 95 47 31

### Auxy

**4** MRA - Esther Lerouge  
3 rue des anciens Combattants  
45340 Auxy  
Téléphone 02 38 96 71 78

### Beaugency

**5** Hôpital Lour-Picou  
48 avenue de Vendôme  
45190 Beaugency  
Téléphone 02 38 46 99 99

### Beaune-la-Rolande

**6** Hôpital local Paul-Cabanis  
Maison de retraite  
14 rue Frédéric-Bazille  
45340 Beaune-la-Rolande  
Téléphone 02 38 33 20 64

**7** Maison de retraite Heure Mauve  
Rue du Colonel-Boisson  
45340 Beaune-la-Rolande  
Téléphone 02 38 33 20 64

### Bellegarde

**8** MRP - Résidence Quiétude  
2 rue Voltaire - 45270 Bellegarde  
Téléphone 02 38 90 13 29

### Briare

**9** Hôpital local Saint-Jean  
Maison de retraite  
31 boulevard Loreau - 45250 Briare  
Téléphone 02 38 29 56 56

### Châteauneuf-sur-Loire

**10** MRA - La Vrillière  
46 Grande Rue du Port  
45110 Châteauneuf-sur-loire  
Téléphone 02 38 46 86 00

### Château-Renard

**11** MRA - Château-Renard  
164 rue de Verdun  
45220 Château-Renard  
Téléphone 02 38 95 20 43

### Chatillon-Coligny

**12** MRA - Châtillon-Coligny  
Les Jardins de Sido  
Rue de la Messe  
45230 Châtillon-Coligny  
Téléphone 02 38 92 51 09

### Châtillon-sur-Loire

**13** MRA - Les Prés  
2 rue du Maréchal-Joffre  
45360 Châtillon-sur-Loire  
Téléphone 02 38 31 42 75

### Coullons

**14** MRA La Chanterelle  
14 rue Pierre-Laurent-Bourassin  
45270 Coullons  
Téléphone 02 38 29 57 30

### Dordives

**15** MRA Les Hirondelles  
6 rue Curie - 45680 Dordives  
Téléphone 02 38 92 77 00

### Dry

**16** MRA - Maison de retraite  
départementale de Villecante  
1 277 rue Roger-Ollivier  
45370 Dry  
Téléphone 02 38 45 70 85

### Fay-aux-Loges

**17** MRA Dumain  
22 rue Notre Dame  
45450 Fay-aux-Loges  
Téléphone 02 38 59 57 05

### Fleury-les-Aubrais

**18** Centre hospitalier Daumezon  
CAPA  
1 route de Chanteau - BP 62016  
45402 Fleury-les-Aubrais Cedex  
Téléphone 02 38 60 59 58

### Gien

**19** Hôpital de Gien  
Maison de retraite La Vigne

**20** Maison de retraite Lagarde-Lerasle  
2 avenue Villejean - 45500 Gien  
Téléphone 02 38 29 38 29

### Jargeau

**21** MRA - Jargeau  
1 rue de la Raguenelle - 45150 Jargeau  
Téléphone 02 38 59 71 14

### La Ferté-Saint-Aubin

**22** EHPA - La Rabolière  
(établissement non médicalisé)  
45240 La Ferté-Saint-Aubin  
Téléphone 02 38 64 62 00

### Lailly-en-Val

**23** MRP - Fonds humanitaire polonais  
24 rue de la Mairie  
45740 Lailly-en-Val  
Téléphone 02 38 44 74 03

### Lorris

**24** MRA - Résidence d'Émilie  
5 route de la Forêt  
45260 Lorris  
Téléphone 02 38 92 40 50

### Malesherbes

**25** MRA - Résidence Saint-Martin  
Rue Jacques-Prévert  
45330 Malesherbes  
Téléphone 02 38 32 39 00

### Meung-sur-Loire

**26** MRA - Le Champgarnier  
21 route de Blois  
45130 Meung-sur-Loire  
Téléphone 02 38 46 96 00

### Montargis

**27** Centre hospitalier  
de l'agglomération montargoise  
Maison de retraite Le Fil de l'Eau  
13 rue du Porc Saint-Roch  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 95 16 03

**28** MRP - Notre Foyer  
1 place des Bénédictines  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 95 07 60

### Neuville-aux-Bois

**29** Hôpital local Pierre-Lebrun  
Maison de retraite  
123 rue Saint-Germain  
45170 Neuville-aux-Bois  
Téléphone 02 38 52 20 20

## Olivet

- 30 MRA - La Mothe  
1940 rue du général de Gaulle  
45160 Olivet  
Téléphone 02 38 69 01 73

## Orléans

- 31 Centre hospitalier régional d'Orléans  
Maison de retraite Pierre-Pagot  
21 rue Georges-Pompidou  
45100 Orléans  
Téléphone 02 38 22 61 20

- 32 MRP - Nazareth  
85 faubourg Bannier  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 53 21 54

- 33 MRP - Les Ombrages  
Rue Winston-Churchill  
45100 Orléans-la-Source  
Téléphone 02 38 63 17 50

## Outarville

- 34 MRA - Pierre-Mondine  
Rue d'Arconville  
45480 Outarville  
Téléphone 02 38 34 56 00

## Patay

- 35 MRA - Résidence Trianon  
30 rue Trianon  
45310 Patay  
Téléphone 02 38 21 12 00

## Pithiviers

- 36 Centre hospitalier  
général de Pithiviers  
Maison de retraite Maison Fleurie  
10 boulevard Beauvallet  
45300 Pithiviers  
Téléphone 02 38 32 31 31

## Puiseaux

- 37 MRA - Résidence du Parc  
Avenue de la Maison de Retraite  
45390 Puiseaux  
Téléphone 02 38 34 51 70

## Saint-Benoît-sur-Loire

- 38 MRA - Gaston-Girard  
2 rue Flandres Dunkerque  
45730 Saint-Benoît-sur-Loire  
Téléphone 02 38 35 72 22

## Saint-Denis-en-Val

- 39 MRA - Les Pinelles  
70 rue des Pinelles  
45560 Saint-Denis-en-Val  
Téléphone 02 38 76 80 80

## Saint-Jean-de-Braye

- 40 Centre hospitalier régional d'Orléans  
Les Écureuils  
20 rue de la Corne de Cerf  
45800 Saint-Jean-de-Braye  
Téléphone 02 38 55 48 40

## Saint-Jean-de-la-Ruelle

- 41 MRP - Raymond-Poulin  
Rue du vieux Bourg  
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle  
Téléphone 02 38 88 23 94

## Sully-sur-Loire

- 42 Hôpital local de Sully-sur-Loire  
13 avenue du Parc  
BP 18 - 45600 Sully-sur-Loire  
Téléphone 02 38 27 55 01

## Unités de soins longue durée (USLD)

### Amilly

- Centre hospitalier de l'agglomération montargoise  
Les Chemins fleuris  
653 rue des Bourgoins  
45200 Amilly  
Téléphone 02 38 95 47 00

- Centre hospitalier de l'agglomération montargoise  
La Cerisaie  
211 rue du docteur Nandrot  
BP 57 - 45200 Amilly  
Téléphone 02 38 95 95 00

### Briare

- Hôpital privé Saint-Jean  
Boulevard Loreau  
45250 Briare  
Téléphone 02 38 29 56 56

### La Chapelle-Saint-Mesmin

- Centre hospitalier régional d'Orléans  
Résidence Paul-Gauguin  
3 place de l'Hôtel de Ville  
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 22 86 20

### Pithiviers

- Hôpital local de Pithiviers  
10 boulevard Beauvallet  
45308 Pithiviers Cedex  
Téléphone 02 38 32 31 31

### Saran

- Centre hospitalier régional d'Orléans  
Centre de cure médicale  
1160 rue Passe Debout  
45770 Saran  
Téléphone 02 38 74 49 87

## Les Unités de soins longue durée

Autrefois appelées Centres de long séjour, les Unités de soins longue durée (USLD) relèvent du service public hospitalier et sont destinées à recevoir les personnes les plus dépendantes.

Elles disposent de moyens importants en personnel médical ou paramédical et en équipements.

Les patients peuvent bénéficier des mêmes aides que celles attribuées en maison de retraite.

## Services d'aides à la personne

(La liste des activités est non exhaustive. Rapprochez-vous de la structure pour plus de précisions.)

### ■ Beaugency

- **Adapa**  
18 rue du Change - BP 10  
45190 Beaugency  
Téléphone 02 38 44 08 07  
aadpabeaugency@wanadoo.fr  
*Assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, livraison de repas à domicile, ménage, repassage, préparation de repas et courses*

### ■ Beaune-la-Rolande

- **Adapa**  
1 mail Ouest  
45340 Beaune-la-Rolande  
Téléphone 02 38 33 30 83  
adapa-beaune@wanadoo.fr  
*Assistance aux personnes âgées et handicapées, accompagnement hors du domicile, aide à la mobilité et au transport, livraison des repas, garde-malade (sans soins)*

### ■ Bellegarde

- **Adapa**  
3 place Jules-Ferry  
45270 Bellegarde  
Téléphone 02 38 90 13 80  
pserreau.adapabellegarde@orange.fr  
*Assistance aux personnes âgées et handicapées, avec accompagnement hors du domicile, aide au transport, livraison des repas*

### ■ Briare

- **Adapa**  
6 rue des Grands Jardins  
45250 Briare  
Téléphone 02 38 37 09 38  
adapa-briare@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison de repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins)*

### ■ Château-Renard

- **Adapa**  
34 rue Aristide-Briand  
45220 Château-Renard  
Téléphone 02 38 95 38 92  
aideadom.chateau-renard@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison de repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile*

### ■ Châtillon-Coligny

- **Adapa**  
34 rue Jean-Jaurès  
45230 Châtillon-Coligny  
Téléphone 02 38 92 50 06  
aideadomicile.chatillon@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison de repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile*

### ■ Châtillon-sur-Loire

- **Association d'aide à domicile**  
Rue de la Boyaudière  
45360 Châtillon-sur-Loire  
Téléphone 02 38 31 03 96  
contact@adcl45.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes*

### ■ Courtenay

- **Adapa**  
8 rue des Patureaux  
45320 Courtenay  
Téléphone 02 38 97 41 14  
adapa.courtenay@orange.fr  
*Ménage, repassage, préparation repas et courses, assistance personnes âgées, handicapées ou dépendantes, livraison des repas, garde-malade (sans soins), accompagnement hors du domicile*

### ■ Ferrières-en-Gâtinais

- **Association des aides à domicile Adapa**  
1 avenue Jean-Jacquemain  
45210 Ferrières-en-gâtinais  
Téléphone 02 38 96 52 81  
aad.ferrieres@club-internet.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, livraison repas*

### ■ Gien

- **Aide à domicile du giennois (ADG)**  
5 rue des Cigognes  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 67 62 11  
aide.a.domicile.gien@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas, livraison repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, garde-malade (sans soins)*

### ■ La Ferté-Saint-Aubin

- **Association d'aide à domicile Adapa**  
187 rue de la Libération  
45240 La Ferté-Saint-Aubin  
Téléphone 02 38 76 00 41  
aide.a.domicile.45@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, garde-malade (sans soins)*

### ■ Lorris

- **Adapa**  
7 route de la Forêt - 45260 Lorris  
Téléphone 02 38 94 83 49  
adapa.lorris@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, livraison de repas, garde-malade (sans soins), accompagnement hors du domicile*

## Services d'aides à la personne autorisés

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent aux personnes âgées des prestations de services et d'aide à la personne, hors actes de soins réalisés sur prescription médicale, qui relèvent des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ils concourent à la préservation de l'autonomie de la personne âgée dans ses activités quotidiennes, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

**Les services autorisés sont soumis à une tarification arrêtée par le président du Conseil général, qui fixe le tarif d'intervention départemental pour les usagers bénéficiaires de l'Apa, de l'aide ménagère sociale et de la PCH.**

## ■ Meung-sur-Loire

- **Association d'aide à domicile aux personnes âgées**  
8 rue Saint-Nicolas  
45130 Meung-sur-loire  
Téléphone 02 38 46 52 04  
meung@una45.net

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), assistance administrative*

## ■ Montargis

- **Adapa**  
90 rue de la Libération  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 95 08 30  
adapa@wanadoo.fr

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*

## ■ Neuville-aux-Bois

- **Association d'aide à domicile Adapa**  
Centre Social - 2 avenue du 8 Mai 1945  
45170 Neuville-aux-Bois  
Téléphone 02 38 91 57 39  
neuvill@una45.net

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), assistance administrative*

## ■ Patay

- **Beauce Val Service**  
4 rue du Docteur Pierre Legris  
45310 Patay  
Téléphone 02 38 74 62 25

*Ménage, repassage, préparation repas et courses, livraison repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement en dehors du domicile*

## ■ Pithiviers

- **Association d'aide à domicile aux personnes âgées (Adapa)**  
Centre Social - rue Madeleine Rolland  
45300 Pithiviers  
Téléphone 02 38 30 70 70  
varandona@wanadoo.fr

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec accompagnement hors du domicile*

## ■ Puiseaux

- **Association d'aide à domicile du canton de Puiseaux (Adapa)**  
Mairie - BP 1  
45390 Puiseaux  
Téléphone 02 38 33 55 07  
aadpa.puiseaux@wanadoo.fr

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins)*

## Services d'aides à la personne relevant de l'agrément

Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent aux personnes âgées des prestations de services et d'aide à la personne, hors actes de soins réalisés sur prescription médicale, qui relèvent des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Ils concourent à la préservation de l'autonomie de la personne âgée dans ses activités quotidiennes, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage. L'agrément est donné par la DIRECCTE (ex Direction du Travail) après avis du Président du Conseil général.

**Les organismes ayant cet agrément fixent librement leurs prix.**

### ■ Artenay

- **Familles Rurales**  
18 mail Nord  
45410 Artenay  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile.*  
*Lieux de permanences : Chevilly, Gidy, Cercottes, Sougy*

### ■ Aschères-le-Marché

- **Familles Rurales**  
Antenne d'Aschères - 11 rue Fleurie  
45170 Aschères-le-Marché  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou*

*handicapées et garde à domicile. Lieux de permanence : Trainou, Vennecy, Neuville-aux-Bois, Saint-Lyé-la-Forêt, Ingrannes, Loury*

### ■ Beaugency

- **ADMR Val Sologne**  
7 rue Porte Tavers  
45190 Beaugency  
Téléphone 02 38 44 69 63  
info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative à domicile*

### ■ Beaulieu sur Loire

- **Bien-être à dom**  
4 grande rue – BP4  
45630 Beaulieu-sur-Loire  
Téléphone 02 38 35 36 06  
bienetre.adom@orange.fr  
*Prestataire: entretien et travaux ménagers, livraison de repas, assistance aux personnes âgées et personnes handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, accompagnement hors du domicile.*  
*Mandataire: assistance aux personnes âgées et personnes handicapées*

### ■ Boigny-sur-Bionne

- **Les services et Claire**  
5 allée des Levraults  
45760 Boigny-sur-Bionne  
Téléphone 02 38 75 26 51  
les-services-et-claire@orange.fr  
*Entretien et travaux ménagers, préparation de repas et courses, livraison de repas, gardiennage de la résidence, assistance administrative, accompagnement hors du domicile, prestation de conduite du véhicule personnel*

### ■ Bonny-sur-Loire

- **La Maison des services**  
14 place Beaupin Lagier  
45420 Bonny-sur-Loire  
Téléphone 02 38 29 20 91  
lamaisondesservices@orange.fr  
*Assistance personnes âgées et autres personnes dépendantes, aide à la mobilité et au transport, conduite de véhicule personnel, travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé, préparation de repas, livraison de repas, courses, assistance administrative, assistance informatique, surveillance temporaire de la résidence*

### ■ Briare

- **Le Cercle des âges**  
Hôpital Saint-Jean  
31 boulevard Loreau  
45250 Briare  
Téléphone 02 38 36 63 98  
orleans@cercle-des-ages.fr  
*Assistance personnes âgées, handicapées et ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), travaux ménagers, préparation repas et courses*

- **LRLG Confiez-nous**  
22 rue de la liberté  
45250 Briare  
Téléphone 02 38 31 50 33  
briare@confiez-nous.fr  
*Travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé, livraison courses, assistance personnes âgées et autres personnes, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport*

### ■ Chaingy

- **Familles rurales**  
6 place Louis-Rivière  
45380 Chaingy  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées, assistance personnes handicapées, garde à domicile. Lieux de permanences : Charsonville, Épièds-en-Beauce et Baule*

### ■ Châteauneuf-sur-Loire

- **À Domicile 45**  
12 place Halle Saint-Pierre  
45110 Châteauneuf-sur-Loire  
Téléphone 02 38 58 46 27  
adomicile45@adomicile45.org  
*Assistance aux personnes âgées et handicapées, sans soins médicaux, aide à la mobilité et au transport, garde-malade (sans soins)*
- **Le cercle des âges**  
Centre social Marcel-Dupuis  
Rue du 8 mai 1945  
45110 Châteauneuf-sur-Loire  
Téléphone 02 38 52 56 33  
orleans@cercle-des-ages.fr  
*Assistance personnes âgées, handicapées et/ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), travaux ménagers, préparation repas et courses*

- **Domusvi domicile**  
44 grande Rue  
45110 Chateauneuf-sur-Loire  
Téléphone 02 38 41 01 02  
agence-montargis45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*

## ■ Châtillon-Coligny

- **Domusvi domicile**  
1 place Becquerel  
45230 Châtillon-Coligny  
Téléphone 02 38 92 29 31  
agence-chatillon45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*

## ■ Chécy

- **Familles rurales**  
7 place du cloître  
45430 Chécy  
Téléphone 03 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées, assistance personnes handicapées, garde à domicile. Lieux de permanences : Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean-de-Braye*
- **Le Cercle des âges**  
Centre Maurice-Genevoix  
45 avenue de la Paix en Algérie  
45430 Chécy  
02 38 91 35 16  
orleans@cercle-des-ages.fr  
*Assistance personnes âgées, handicapées et/ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), travaux ménagers, préparation repas et courses*

## ■ Chilleurs-aux-Bois

- **Familles Rurales**  
42 Grande Rue  
45170 Chilleurs-aux-Bois  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile. Lieux de permanences : Vrigny, Courcy-aux-Loges, Pithiviers*

## ■ Donnery

- **Donnery espace accueil**  
12 place de l'Église  
45450 Donnery  
Téléphone 02 38 46 26 31  
dea.donnery@wanadoo.fr  
*Assistance personnes âgées, handicapées et/ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, livraison ou préparation de repas à domicile, courses, prestation de conduite du véhicule personnel*

## ■ Fay-aux-Loges

- **À la maison**  
47 route de Chateauneuf  
45450 Fay-aux-Loges  
02 38 59 55 78  
contact@alamaison-compagnie.fr  
*Travaux ménagers, livraison de courses, préparation de repas, assistance personnes âgées et autres personnes, garde-malade, aide à la mobilité et au transport, accompagnement hors du domicile, courses*

## ■ Ferrières-en-Gâtinais

- **Domusvi domicile**  
9 rue des Charrières  
45210 Ferrières-en-Gâtinais  
Téléphone 02 38 87 78 43  
agence-ferrieres45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*

## ■ Fleury-les-Aubrais

- **Familles Rurales**  
50 rue de Curembourg  
45404 Fleury-les-Aubrais  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile. Lieu de permanences : Saran*

## ■ Gien

- **Association d'aide à domicile du Giennois**  
5 rue des Cigognes  
45500 Gien Cedex  
Téléphone 02 38 67 62 11  
aide.a.domicile.gien@wanadoo.fr  
*Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, avec accompagnement des personnes âgées hors du domicile*
- **À Domicile 45**  
72 quai Lestrade  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 38 26 81  
adomicile45@adomicile45.org  
*Assistance aux personnes âgées et handicapées, sans soins médicaux, aide à la mobilité et au transport, garde-malade (sans soins)*

- **Domusvi domicile**  
4 rue Albert Marchand  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 67 76 29  
agence-gien45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*
- **ADMR du Giennois**  
5 rue des Cigognes  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 67 43 20  
info@admr.org  
*Travaux ménagers, préparation de repas + courses, livraison de repas, livraison de courses, accompagnement hors du domicile, assistance personnes âgées et autres personnes, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite du véhicule des personnes dépendantes*

- **ABH**  
15 bis rue du Château de Gien  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 36 35 66  
abh.gien@gmail.com  
*Travaux ménagers, préparation de repas + courses, livraison de repas, accompagnement hors du domicile, assistance personnes âgées et autres personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, assistance aux personnes handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes*

- **LRLG Confiez-nous**  
17 place de la Victoire  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 38 24 39  
gien@confiez-nous.fr  
*Travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé, livraison courses, assistance personnes âgées et autres personnes, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite de véhicule personnel, accompagnement en dehors du domicile.*

- **Âge d'or services**  
60 bis rue de Paris  
45500 Gien  
Téléphone 02 38 67 42 57  
gien@agedorservices.com  
*Travaux ménagers, préparation de repas + courses, livraison de repas, livraison de courses, collecte et livraison de linge, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées hors du domicile, prestation de conduite du véhicule personnel*

## ■ Ingré

- **Familles Rurales**  
20 rue des Coûtes  
45140 Ingré  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile*
- **À dom' services**  
Intex services  
7 avenue Georges Pompidou  
45140 Ingré  
Téléphone 02 38 72 03 51  
contact@intex-services.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, accompagnement des personnes âgées ou handicapées hors de leur domicile*

## ■ Jargeau

- **ADMR Val Forêt**  
18 rue de l'Écho  
45150 Jargeau  
Téléphone 02 38 57 28 00  
info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*

## ■ La Chapelle-Saint-Mesmin

- **Eden services à la personne**  
8 impasse de la Mouillère  
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin  
Téléphone 06 81 18 79 11  
eden.servicessalapersonne@orange.fr  
*Livraison de courses à domicile, aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement*
- **IP Mobilité et Services**  
43 rue des Auvernaïes  
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin  
Téléphone 02 38 43 56 89  
ipmobiliteetservices@aliceadsl.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, livraison de courses à domicile, maintenance, aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement dans leurs déplacements des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile*

## ■ Malesherbes

- **Adapa**  
5 avenue du Général de Gaulle  
45330 Malesherbes  
Téléphone 02 38 34 98 85  
a.d.a.p.a.malesherbes@wanadoo.fr  
*Travaux ménagers, préparation repas, assistance personnes âgées, handicapées ou dépendantes*

## ■ Ménestreau-en-Villette

- **AB Services**  
6 le clos neuf  
45240 Ménestreau-en-Villette  
Téléphone 06 31 24 50 53  
abservices.menestreau@orange.fr  
*Entretien et travaux ménagers, livraison de courses à domicile, aide à la mobilité et au transport, accompagnement des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées et personnes handicapées hors du domicile, assistance administrative*

## ■ Montargis

- **Domusvi domicile**  
49 avenue du général-de-Gaulle  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 90 00 23  
agence-montargis45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*
- **À Domicile 45**  
Centre commercial de la Chaussée  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 26 50 87  
adomicile45@adomicile45.org  
*Assistance aux personnes âgées et handicapées, sans soins médicaux, aide à la mobilité et au transport, garde-malade (sans soins)*

- **ADMR du Montargois**  
43 avenue Gaillardin  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 85 42 49  
info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*
- **Âge d'or Services**  
20 place de la République  
45200 Montargis  
Téléphone 02 38 26 02 02  
montargis@agedorservices.com  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas et courses, livraison à domicile de repas, gardiennage et surveillance temporaire à domicile, assistance administrative, aide à la mobilité et au transport, accompagnement hors du domicile, prestation de conduite de véhicule personnel, garde-malade (sans soins), assistance aux personnes âgées et dépendantes*
- **Séniors et handicap**  
10 rue Paul-Doumer  
45200 Montargis  
Téléphone 06 63 54 32 80  
angel.montes@orange.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, livraison de courses à domicile, assistance personnes âgées, personnes handicapées et autres personnes, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite de véhicule personnel, accompagnement hors du domicile, assistance administrative*

## ■ Olivet

### • Proximité services

116 rue Marcel-Belot  
45160 Olivet  
Téléphone 02 38 64 09 43  
prox.serv@wanadoo.fr

*Travaux ménagers, assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, assistance administrative, préparation de repas et courses, maintenance et vigilance de la résidence à domicile, accompagnement hors du domicile, prestation de conduite du véhicule personnel, soins esthétiques à domicile*

### • Au pays des vermeilles

111 boulevard Duhamel-du-Monceau  
Parc du Moulin  
45160 Olivet  
Téléphone 02 38 25 33 95  
mamrani@aupaysdesvermeilles.fr

*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation de repas, livraison de courses à domicile, assistance aux personnes âgées, handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes*

## ■ Orléans

### • Sous mon toit

82 faubourg Saint-Jean  
45000 Orléans  
Téléphone 08 10 58 77 69  
dolores.ribeiro@sousmontoit.fr

*Préparation de repas, entretien de la maison et travaux ménagers, accompagnement hors du domicile, assistance aux personnes âgées et handicapées, aide à la mobilité*

### • Auprès de vous (Coviva)

105 bis rue du faubourg Madeleine  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 88 63 16  
mathieu.sellier@coviva.fr

*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation et livraison de repas, collecte et livraison de linge repassé, livraison de courses, assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, accompagnement hors du domicile, assistance administrative*

### • Aurelianis

21 place Saint-Charles - 45000 Orléans  
Téléphone 02 38 66 90 84  
contact@aurelianis-services.com

*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas, repassage, assistance administrative, soins esthétiques, accompagnement dans les déplacements, garde-malade (sans soins)*

### • MB assistance

18 rue Vandeborgue-de-Villiers  
45100 Orléans  
Téléphone 02 36 11 06 30  
mbassistance@noos.fr

*Assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel, assistance administrative à domicile*

### • Advitam Centre Loire

20, boulevard Alexandre Martin  
45000 Orléans  
Téléphone 09 83 60 01 98  
vjavoy@advitam-services.com

*Activités : assistance des personnes âgées à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux, aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, accompagnement des personnes âgées dans leurs déplacements hors du domicile (promenades,*

*transport, actes de la vie courante), prestations de conduite de véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu des vacances et pour les démarches administratives, garde malade à l'exclusion des soins.*

### • Aider services

47 boulevard Alexandre-Martin  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 72 72 72  
aiderservices@aiderservices.fr

*Activités : assistance des personnes âgées à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux, aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, accompagnement des personnes âgées dans leurs déplacements en dehors du domicile (promenades, transport, actes de la vie courante), garde malade à l'exclusion des soins, prestation de conduite de véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives.*

### • Bubble dom services

33 rue du faubourg-Madeleine  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 24 72 14  
bubble-dom@bubble-dom.fr

*Assistance personnes âgées ou handicapées, ménage, courses, préparation des repas*

### • Cercle des âges

4 rue Adolphe-Crespin - 45000 Orléans  
Téléphone 02 38 77 44 55  
orleans@cercle-des-ages.fr

*Assistance personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, prestation de conduite du véhicule personnel, garde-malade (sans soins), travaux ménagers, préparation repas et courses*

### • À domicile 45

8 boulevard de Québec - 45000 Orléans  
Téléphone 02 38 24 07 08  
adomicile45@adomicile45.org

*Assistance aux personnes âgées et handicapées, (sans soins médicaux), aide à la mobilité et au transport, garde-malade (sans soins), gardiennage et surveillance temporaire, assistance administrative, accompagnement hors du domicile, prestation de conduite de véhicule personnel*

### • Chloréale services

27 rue de la République  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 52 05 15  
contact@chlorealeservices.fr

*Prestataire : entretien de la maison et travaux ménagers, préparation de repas (incluant courses), assistance personnes âgées et autres personnes, garde-malade (sans soins), accompagnement, personnes âgées et personnes handicapées hors de leur domicile, assistance administrative. Mandataire : livraison de courses et de repas, prestation de conduite de véhicule personnel, accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées hors de leur domicile, soins esthétiques à domicile*

### • Shiva

12 rue du Colombier  
45000 Orléans  
Téléphone 02 38 22 42 36  
orleans@shiva.fr

*Ménage, repassage, préparation des repas, courses*

### • Domaliance 45

11 rue des Montées  
45100 Orléans  
Téléphone 09 60 03 59 59  
domaliance45@domaliance.fr

*Assistance aux personnes âgées, entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas à domicile, garde-malade (sans soins)*

- A2MICILE**  
 18 rue Caban  
 45000 Orléans  
 Téléphone 09 81 04 88 87  
 sebastien.prefot@a2micile.com  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas, livraison de courses, assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées en dehors de leur domicile*
- Domavi**  
 103 bis faubourg Madeleine  
 45000 Orléans  
 Téléphone 09 67 02 55 49  
 mf.moreau@domidom.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation et livraison de repas, collecte et livraison de linge repassé, livraison de courses, assistance aux personnes âgées, handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement des personnes âgées ou handicapées hors de leur domicile*
- Médiation Services +**  
 3 rue Lafayette  
 45000 Orléans  
 Téléphone 02 38 64 10 76  
 contact@services-plus.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, assistance aux personnes âgées ou handicapées, accompagnement en dehors du domicile, prestation de conduite du véhicule personnel*
- Orléans**
  - Vitalliance**  
 13 rue des Sansonnières  
 45000 Orléans  
 Téléphone 02 38 42 04 37  
 fabienne.lasson@vitalliance.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas + courses, assistance personnes âgées et autres personnes, assistance aux personnes handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement hors du domicile*
  - Cap Services (Apef)**  
 53 rue du faubourg Bannier  
 45000 Orléans  
 Téléphone 02 38 62 89 66  
 orleans@apef-services.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation et livraison de repas, collecte et livraison à domicile de linge repassé, livraison de courses à domicile, assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade (sauf soins), aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile*
  - O2 Orléans**  
 44 quai Saint-Laurent  
 45000 Orléans  
 Téléphone 08 11 16 11 16  
 couteau.valerie@o2.fr  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation des repas + courses, assistance personnes âgées et autres personnes, assistance aux personnes handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement hors du domicile*
- Outarville**
  - ADMR**  
 71 voie Romaine-Acquebouille  
 45480 Outarville  
 Téléphone 02 38 39 95 79  
 info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*
- Ouzouer-sur-Loire**
  - Familles rurales**  
 38 place de l'Hôtel-de-ville  
 45570 Ouzouer-sur-Loire  
 Téléphone 02 38 65 48 80  
 federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile. Lieux de permanences : Les Bordes et Saint-Benoit*
  - Patay**
    - Familles rurales**  
 32 boulevard Décembre 1870  
 45310 Patay  
 Téléphone 02 38 65 48 80  
 federation@famillesrurales45.com  
*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées + garde à domicile. Lieux de permanences : Ormes et Bricy*
    - ADMR Loire Beauce**  
 1 boulevard Vaucouleurs  
 45310 Patay  
 Téléphone 02 38 70 50 51  
 info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*
- Pers-en-Gâtinais**
  - Aid'âges**  
 2 rue de la Buissonnière  
 45210 Pers-en-Gâtinais  
 Téléphone 02 38 90 99 35  
 aid\_age@yahoo.fr  
*Assistance aux personnes âgées, aide à la mobilité et au transport, conduite de véhicule personnel, accompagnement des personnes handicapées hors du domicile*
- Pithiviers**
  - ADMR du Pithiverais**  
 3 place des Halles  
 45300 Pithiviers  
 Téléphone 02 38 30 65 19  
 info@admr.org  
*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, assistance administrative*
  - Domusvi domicile**  
 88 avenue de la République  
 45300 Pithiviers  
 Téléphone 02 38 32 81 08  
 agence-pithiviers45@domusvidomicile.com  
*Surveillance de l'équilibre diététique, préparation repas, soutien administratif, coordination entre tous les intervenants, service de présence, ménage, permanence téléphonique 24h/24*
  - Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais**  
 13, mail sud

45300 Pithiviers  
Téléphone 02.38.30.92.92  
06.72.22.85.87

*Activité : accompagnement des personnes âgées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)*

### ■ Saint-Denis-en-Val

- **Familles rurales**

Place de l'église  
45560 Saint-Denis-en-Val  
Téléphone 02 38 65 48 80  
federation@famillesrurales45.com

*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées ou handicapées, garde à domicile*

*Lieu de permanences : Saint-Cyr-en-Val*

### ■ Saint-Jean-de-Braye

- **Appel Services**

142 rue Jean-Zay  
45800 Saint-Jean-de-Braye  
Téléphone 02 38 84 60 80  
contact@appel-services.fr

*Travaux ménagers, assistance aux personnes âgées ou handicapées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, assistance administrative*

- **Home seniors services**

64 avenue Pierre-et-Marie-Curie  
45800 Saint-Jean-de-Braye  
Téléphone 06 59 03 15 13  
home-seniors-services@hotmail.fr

*Travaux ménagers, livraison de repas, assistance aux personnes âgées et personnes handicapées, prestation de conduite de véhicule personnel, accompagnement des enfants, personnes âgées et personnes handicapées hors du domicile, assistance administrative à domicile*

### ■ Saint-Jean-de-Braye

- **Bien-être seniors**

74 rue aux Ligneaux  
45800 Saint-Jean-de-Braye  
Téléphone 02 38 84 38 60  
odile\_schiratti@hotmail.fr

*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation repas et courses, assistance personnes âgées, personnes handicapées et dépendantes, garde-malade (sans soins)*

### ■ Saint-Jean-de-la-Ruelle

- **ADMR Val de Loire**

32 bis rue de Baigneaux  
45145 Saint-Jean-de-la-Ruelle  
Téléphone 02 38 73 50 51  
info@admr.org

*Travaux ménagers, préparation de repas, courses, livraison repas, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes avec aide à la mobilité et au transport et accompagnement hors du domicile, garde-malade (sans soins), prestation de conduite de véhicule personnel, soins esthétiques, assistance administrative à domicile*

### ■ Saint-Jean-le-Blanc

- **Domusvi domicile**

35 rue des Anguinis  
45650 Saint-Jean-le-Blanc  
Téléphone 02 38 66 99 80  
agence-orleans45@domusvidomicile.com

*Entretien de la maison et travaux ménagers, livraison de courses à domicile, préparation et livraison des repas, livraison de repas, collecte et livraison à domicile de linge repassé, assistance administrative, aide à la mobilité, accompagnement des personnes à l'extérieur*

### ■ Sully-sur-Loire

- **Adapa**

15 avenue du petit Parc  
45600 Sully-sur-Loire

Téléphone 02 38 36 39 22  
adapa.sully@orange.fr

*Ménage, repassage, préparation repas, assistance personnes âgées, assistance personnes handicapées ou dépendantes, accompagnement hors du domicile, aide à la mobilité et au transport*

### ■ Tigy

- **Adapa du canton de Jargeau**

5 rue du 20 août 1944  
45510 Tigy  
Téléphone 02 38 58 11 54  
tigy@una45.net

*Travaux ménagers, préparation repas et courses, livraison de repas, assistance*

## Hors Département mais intervenant sur les communes du Loiret

### ■ Cosne-sur-Loire

- **Les quatre saisons**

Centre commercial Saint-Laurent  
BP 131 - 58200 Cosne-sur-loire  
Téléphone 03 86 28 35 20  
assadcosne@wanadoo.fr

*Extension de l'agrément qualité sur les communes de Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Faverelles et Thou*  
*Entretien et travaux ménagers, préparation de repas, livraison de courses, accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées hors du domicile, assistance personnes âgées et autres personnes, assistance administrative, aide à la mobilité et au transport, conduite de véhicule personnel*

### ■ Mer

- **Avot'services**

2 place de la Halle  
41500 Mer  
02 54 81 25 50  
avot\_services@yahoo.fr

*Entretien et travaux ménagers, préparation et livraison de repas, collecte et livraison à domicile de linge repassé, livraison de courses à domicile, assistance aux personnes âgées, garde-malade (sauf soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement hors du domicile*

### ■ Tours

- **Asap**

10 allée de Luynes  
37000 Tours  
Téléphone 02 47 34 84 10  
contact@asap37.fr

*Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation et livraison de repas, collecte et livraison à domicile de linge repassé, livraison de courses à domicile, assistance aux personnes âgées, garde-malade (sans soins), aide à la mobilité et au transport, prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, accompagnement hors du domicile*

Conseil général du Loiret  
15 rue Eugène Vignat • BP 2019 • 45010 Orléans Cedex 1  
Téléphone 02 38 25 45 45 • Fax 02 38 25 43 70  
loiret@c45.fr • www.loiret.com

